

Le Traité de Rome (1957) ne comprend que trois dispositions relatives à l'enseignement et à la formation. Elles ont trait à la reconnaissance académique des diplômes (art. 57) et à la formation professionnelle (art. 118 et 128). Elles s'inscrivent dans les objectifs de mobilité et de liberté d'établissement et de développement harmonieux des économies nationales et du Marché Commun.

Il a fallu attendre le début des années 70 pour que se développe, dans des milieux suffisamment larges, le sentiment qu'„une coopération européenne dans le domaine de l'éducation" pouvait constituer „un apport pour le développement de la Communauté" (1). C'est alors que la Commission se dote d'une Direction Générale „Enseignement et Recherche" et demande à Henri Janne de lui remettre un rapport sur les possibilités

C.E.E. et éducation

d'une coopération en matière d'éducation au niveau de la C.E.E.

En 1972, les Ministres de l'Education de la Communauté européenne se réunissent pour la première fois, à l'initiative des Ministres belges, MM. Vermeylen et Dubois. Ils se retrouvent en juin 1974 à Luxembourg et y adoptent une résolution dans laquelle ils définissent sept domaines de coopération considérés comme prioritaires (2).

Ils créent aussi, par la même occasion, un instrument : le **Comité de l'Education**, formé de délégués des Etats-membres et de représentants de la Commission, et dont le Secrétariat est assuré par le Secrétariat du Conseil des Ministres.

Dès lors les signes d'intérêt se multiplient : à la Con-

férence de Paris des 9 et 10 décembre 1974 les chefs de gouvernement expriment leur volonté d'assurer une coopération plus grande dans le domaine de l'enseignement; le Comité Economique et Social, en avril 1975, l'Assemblée Parlementaire en septembre, soulignent le rôle que peut jouer l'éducation dans le développement de la Communauté.

En décembre 1975, les Ministres de l'Education tiennent une troisième réunion au cours de laquelle ils adoptent une résolution, datée du 9 février 1976, qui définit un programme d'action en 22 points, couvrant les sept thèmes prioritaires déterminés en 1974.

Une quatrième réunion a lieu en novembre 1976 : elle est consacrée à l'examen du point 22 : les Ministres y



P. Vanbergen

adoptent un plan d'action en vue d'améliorer la préparation des jeunes à l'activité professionnelle et de faciliter leur passage de l'éducation à la vie active. Ce plan prévoit notamment un réseau de projets-pilotes au niveau

Suite à la p. 16

Pour une compétitivité Européenne

Il existe un vide dans la gradation des marchés économiques puisque, presque sans transition, on passe du marché national au marché international, sans qu'il y ait un véritable marché européen affirme M. Maldague, du Bureau du Plan à Bruxelles.

M. Maldague s'exprimait ainsi devant la Commission économique et monétaire du Parlement européen, le 30 mars 1982 à Bruxelles, lors de l'audition sur la capacité de concurrence de la Communauté.

La position de la Communauté dans le secteur des biens infrastructurels s'est détériorée, surtout en raison du dérapage des coûts et de la diminution des investissements en Europe. Ce phénomène s'est encore aggravé par la renationalisation des marchés nationaux. L'importance respective de ces

deux éléments est difficilement pondérable.

Une deuxième cause de la perte de compétitivité est le dérapage des coûts et plus particulièrement de la dynamique des salaires, surtout à partir de la deuxième moitié des années 70, jusqu'en 1979. Selon M. Maldague, il serait nécessaire qu'il n'y ait pas d'écart entre le taux de croissance autorisé par les coûts salariaux et le taux de croissance réel et effectif, c'est-à-dire le taux de croissance

correspondant à l'évolution de la productivité corrigée par la perte des termes de l'échange et par l'évolution des impôts indirects, déductions faites des subventions.

D'autre part, l'existence de trois types de marchés nuit à la compétitivité. Il s'agit du marché international (chimie, agro-alimentaire, audiovisuel), du marché national (production d'énergie, transports publics, microélectronique etc...) et des

marchés régionaux et locaux.

Pour reconquérir ces marchés, M. Maldague estime que l'Europe devrait poursuivre une stratégie industrielle à deux dimensions.

La première : la stratégie de l'expansion se baserait sur les investissements productifs et sur l'exportation en différenciant les échanges extra-communautaires et intra-communautaires.

La deuxième stratégie devrait répondre à un double défi : celui de l'internationalisation de certains marchés et la renationalisation d'autres marchés.

M. Maldague est d'avis que l'introduction systématique d'une préférence communautaire explicite, au profit de l'industrie communautaire, ne serait pas négligeable pour relancer la compétitivité de la Communauté européenne.

Dans ce numéro

- 2 Entretien avec Marijke Van Hemeldonck
- 4 Entretien avec Jeanne Pauwelyn
- 6 Tourisme : Giorgios Contogeorgis
- 8 Budget
- 10 Euroforum
- 17 Contrats d'étude et de recherche
- 18 Euro-baromètre
- 20 Divers

Les Belges au Parlement européen

**Marijke
Van Hemeldonck**

**Dans l'Europe
d'aujourd'hui, le
capitalisme
domine.**



EURinfo : Quelles sont les motivations qui vous ont conduite à vous présenter à la première élection au suffrage direct du Parlement européen ?

Marijke Van Hemeldonck : Je suis une Européenne de la première heure. Déjà en 1951, je suivais les séminaires européens du Professeur Walter Hallstein à Göttingen et ensuite à Bonn. J'ai toujours été plus particulièrement attirée par la politique internationale plutôt que par la politique nationale. D'ailleurs, tous les problèmes de la vie quotidienne des citoyens possèdent une dimension internationale. Je l'ai souvent expérimenté comme socialiste, comme syndicaliste avant tout. Dans tous les conflits du travail on retrouve une dimension multinationale et, un certain nombre de solutions à la problématique du travail ne pourraient être résolus que sur le plan européen. C'est pourquoi la directive Vredeling me semble si importante. Le droit à l'information, sur ce qui se passe dans les multinationales constitue une première étape pour l'Europe des travailleurs vers l'„Espace Social Européen”.

E.I. : Etes-vous satisfaite, en tant que socialiste, de l'évolution actuelle des affaires européennes ?

M.V.H. : L'Europe du capital est une réalité et la méfiance de la population ouvrière à l'égard de la CE des diplomates, des bureaucrates et des technocrates, comme Spinelli l'écrit dans son rapport, est dès lors relativement justifiée. L'Europe a été bâtie par des hommes politiques conservateurs qui

Marijke Van Hemeldonck (SP)

Née en 1931, a poursuivi ses études à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Columbia de New York □ Successivement membre du Cabinet des Ministres de l'Emploi et du Travail de la Région Bruxelloise et de l'Education Nationale □ 1958 co-fondatrice de „Links”, membre de la rédaction de „Links”, de „Nieuwe Maand”, „Lef”, „Het Vlaams Marxistisch tijdschrift” □ Depuis 1975, expert à la Commission du Travail des Femmes du Ministère de l'Emploi et du Travail □ Président de la Commission des Femmes de l'Algemene Centrale van de Openbare Diensten, membre du Bureau de la Commission „Femmes”

étaient au pouvoir lorsque le patronat était déjà structuré au niveau international, alors que les syndicats ne l'étaient pas encore. Le terme „partenaires sociaux” n'avait tout simplement pas de sens au plan européen : il y régnait un total déséquilibre entre le pouvoir des grandes concentrations d'entreprises et les institutions financières et le pouvoir des citoyens de l'Europe. L'Europe est encore momentanément régie par le Conseil et l'ap-

de l'A.B.V.V. □ 1978-1980 : représentante de la Belgique auprès de la Commission des Nations-Unies pour le statut de la femme □ Expert auprès du Bureau International du Travail (B.I.T) □ Rapporteur et présidente de la Commission de la Résolution à la Conférence des Nations-Unies sur les Femmes en 1980 □ Membre socialiste du Parlement européen, depuis le 1er janvier 1982, en remplacement de M. Marcel Colla, élu député au Parlement belge □ Membre au Parlement européen de la Commission du Contrôle Budgétaire, de l'Environnement, de la Santé Publique et de la Protection du Consommateur et Président de la Commission Situation de la Femme en Europe.

pareil de fonctionnaires de la Commission, sur la base d'un Traité qui penche vers la pensée capitaliste. Le Conseil est le moins européen des organes de l'Europe : Il constitue un conglomérat des égoïsmes nationaux dont la présidence change tous les six mois et qui, conséquemment n'a jamais l'occasion d'achever son apprentissage.

E.I. : Le Parlement européen n'a-t-il rien à dire ?

M.V.H. : Le Parlement ne possède pas une bonne image de marque parce que sa politique est trop éloignée de la population. En tant que socialistes flamands, nous essayons de maintenir en permanence le contact avec nos électeurs, car Strasbourg semble très loin pour la plupart des gens. Au près de certains groupes, travailleurs, jeunes, écologistes, femmes, consommateurs, nous essayons de nous informer de leurs préoccupations et à partir de celles-ci d'élaborer notre politique. Nous voulons expliquer aux gens que leurs difficultés ont des dimensions internationales qui peuvent être résolues ou bloquées au niveau européen. Le problème de l'acier, par exemple, contrairement à une opinion répandue, n'est pas un problème wallon, flamand, ou belge, mais un problème qui dépasse nos frontières. Lorsque vous pouvez expliquer ceci aux personnes concernées, elles savent qu'elles doivent réagir en Européens. L'information au sujet du PE n'atteint même pas la jeunesse, qui pourtant vit et pense au-delà des frontières et qui possède une culture totalement non-nationaliste. Pour cette raison, j'édite moi-même un bulletin d'information dans un langage simple. Je reçois de nombreuses réactions, ce qui prouve qu'il règne une certaine curiosité à la base pour la vraie vie de l'Europe. Les médias officiels ne parlent du Conseil que comme un Club de gens qui se querellent des nuits entières, quelque part dans des châteaux, éloignés de la vie quotidienne.

E.I. : Quelle est votre position dans le débat autour du Mandat de la Commission ? La structure du budget doit-elle changer ?

M.V.H. : Pour nous, socialistes, il est absolument indispensable que de profonds changements s'opèrent. Comment voulez-vous par exemple, que l'on s'attaque au problème du chômage avant qu'une décision ne soit prise au sujet du dépassement du plafond de 1 %, cela signifie que les Etats nationaux devront verser davantage. De grands sacrifices sont nécessaires pour maîtriser le chômage et ils ne sont acceptables qu'à condition que cet argent aide à résoudre le chômage au plan national. Certains problèmes, en liaison avec le chômage, comme la réduction du temps de travail, ne pourront en effet être résolus qu'au niveau international. La discussion concernant le Mandat est un débat-clé. Nous essayons de donner une autre direction à l'Europe et ainsi nous définissons des politiques précises pour les élections de 1984. Pour nous, l'Europe qui existe actuellement a dévié, dès le début, de ses objectifs initiaux. Dans l'Europe d'aujourd'hui le capitalisme domine.



Nous sommes en train de le combattre. Entre-temps, l'Europe des citoyens a à peine été prise en considération et pourtant la CEE peut être un levier pour un profond changement. Par exemple, la troisième directive sur la sécurité sociale qui va individualiser les droits à la sécurité sociale. L'ensemble de la structure de la société va devoir être repensée, car l'application de cette directive au plan national aura des conséquences sur le droit civil, la politique de l'emploi, la politique de la famille. Cela me semble intéressant.

E.I. : Pourquoi les syndicats ne jouent-ils pas la carte européenne ? N'ont-ils pas les moyens d'agir activement dans le contexte européen ?

M.V.H. : Le rôle du PE est très réduit. Je regrette d'ailleurs que les syndicats ne soient pas actifs en tant que lobby dans le PE. Lors des prochaines élections, des candidats avec une étiquette syndicale affichée devront figurer sur les listes ou bien, la Confédération Européenne des Syndicats devra davantage se structurer en lobby, c'est-à-dire exercer une pression sur les parlementaires et leur fournir des informations approfondies. Le PE doit être tenu au courant de la position des travailleurs dans un certain nombre de problèmes.

E.I. : Vous avez un jour écrit : „50 % des électeurs sont des femmes, 50 % de mon attention au PE doit se porter sur les problèmes des femmes”.

M.V.H. : En Europe, les différences entre les nationalités sont plus petites que les différences entre la situation des hommes et des femmes. Ne croyez surtout pas que les femmes et les hommes ont les mêmes possibilités dans le système économique, social et politique actuel. Les femmes ont plus difficilement accès au pouvoir parce qu'elles sont plus faibles économiquement et parce que toutes les structures du pouvoir politique sont établies à la mesure de l'homme. Ce n'est pas parce qu'il existe quelques exceptions, notamment le peu de femmes en politique, qui ont plus ou moins appris à s'insérer dans le système essentiellement masculin, que nous avons atteint une démocratie égalitaire. Le PE est pourtant plus „féminin” que la plupart des parlements nationaux. En partie parce que les femmes ont pu obtenir des postes politiques au moment où le contenu de la fonction perd de son pouvoir. Mais aussi, en partie, parce qu'une nouvelle structure, une nouvelle dimension européenne permet de réaliser certaines choses pour la femme. La résolution du PE, de février 1981, sur la situation des femmes a eu plus d'impact que n'importe quelle autre résolution prise par le PE. Mais on ne tire pas les conséquences financières de cette politique destinée aux femmes. Jusqu'à présent seule une très petite tranche du Fonds Social est consacrée au travail des femmes. D'énormes sommes d'argent sont consacrées à l'agriculture, mais peu de moyens sont consacrés aux femmes qui travaillent dans l'agriculture, femmes qui très souvent ne touchent aucun salaire, ne sont pas assujetties à la sécurité sociale et n'ont ni congé de maternité, ni vacances.

E.I. : Quand on s'informe sur votre formation académique vous répondez que les diplômes obtenus, dans les années cinquante, sont moins importants que vingt années en tant que femme, seule, chef de famille ?

M.V.H. : En tant que femme, chef de famille, seule, j'ai toujours été en contact avec les dures réalités de la vie; j'étais le gagne-pain et j'ai dû me débrouiller avec de faibles revenus. Pour cette raison, je me sens plus que conquise à ma place dans la Commission du Contrôle budgétaire. Dès lors, je pense pouvoir exprimer les difficultés d'une femme qui a des enfants. Je vis quotidiennement les problèmes de la plupart des femmes et des hommes et la vie m'a plus appris que l'université. La grande diversité sociale des parlementaires est une richesse. Pourquoi la voix d'une femme, expérimentée chef de famille, seule, ne pourrait-elle être entendue ?

Les Belges au Parlement européen

Jeanne Pauwelyn-Decaestecker

„Même si vous pensez européen, vous restez toujours lié à votre région”.



EURinfo : Vous avez été très dynamique au niveau de la politique communale et provinciale. D'où vient cet intérêt soudain pour un mandat européen ?

Jeanne Pauwelyn : A vrai dire, je me suis portée candidate au PE pour compléter la liste électorale de mon parti, sans me douter un seul instant que j'aurais à siéger effectivement. Mais cet événement s'est réalisé et il s'agit maintenant de s'atteler à la tâche. D'ailleurs, à travers la politique européenne, l'on peut défendre une politique belge, et même communale. Ainsi, je suis intervenue dernièrement au sujet du tunnel sous la Manche et j'ai démontré les conséquences de ce projet pour les habitants de la côte belge, carrefour entre les Pays-Bas et Dunkerque. En effet, il sera indispensable d'aménager les infrastructures de la région, lors de la construction du tunnel. Par exemple, une nouvelle route sera nécessaire entre Calais et notre littoral, pour éviter que les touristes ne soient effrayés par les encombrements de la circulation. L'axe routier Zeebrugge-Nieuwpoort peut aisément être prolongé jusqu'à Calais. Ce genre de problème a une importance européenne : la Belgique, la France et les Pays-Bas sont concernés. Je prends la défen-

Jeanne Pauwelyn-Decaestecker (PVV)

Née à Staden, le 14 septembre 1914
 Conseiller communal de Stene depuis 1952
 Conseiller provincial de 1971 à 1981
 Entrée au PE en janvier

se de ma région. La construction d'un terminal gazier relève d'un problème d'une tout autre nature. Je le déplore, mais je le reconnais aussi comme un mal nécessaire. Je pense d'ailleurs la même chose à propos du développement de l'industrie nucléaire : tant qu'une autre alternative n'aura pas été découverte, nous n'aurons pas d'autre choix. Peut-être une autre source d'énergie apparaîtra-t-elle ? Je pense ici à l'énergie solaire qui comporte moins de danger. Naturellement la question est de savoir si cette énergie est suffisamment rentable dans nos régions.

E.I. : Pouvez-vous susciter un intérêt au niveau communal et provincial pour les activités du PE ?

J.P. : Mes électeurs m'accordent une totale confiance. Je ne peux ni ne veux

1982, en remplacement de M. Willy De Clercq, devenu Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Commerce Extérieur Membre des Commissions des Affaires sociales et de l'Emploi, membre suppléant de la Commission de l'Agriculture et des Relations économiques extérieures.

les décevoir. Mais j'ai constaté qu'ils ont une mauvaise opinion concernant le PE et qu'il existe à son égard un important scepticisme. Leur opinion ne correspond pas à la réalité. Tant que je siégerai au PE, j'essayerai de leur montrer clairement le travail des CE. D'ailleurs, je pense que les élections de 1984 permettront d'accroître la sensibilité européenne. D'ailleurs certains groupes ont bien montré leur intérêt. Depuis le début de mon mandat au PE les pêcheurs — avec qui j'ai toujours entretenu de bonnes relations — m'ont interpellée sur le problème international de la pêche et m'ont demandé de les défendre. Je me suis donc aussi occupée de la préparation d'un dossier sur la politique de la pêche en Europe, dossier qui sera discuté en automne. Il s'agit d'un problème spécifiquement côtier et qui revêt une importance pour les autres pays. D'ailleurs, en cette

matière, j'aide mes électeurs. Je suis donc convaincue que même si on pense européen on reste toujours lié à sa région.

E.I. : Quelle impression a fait sur vous le fonctionnement de ce PE ?

J.P. : Dès mon arrivée j'ai été fort aidée par mes collaborateurs, jusqu'au moment où j'ai pu voler de mes propres ailes dans cette gigantesque institution qu'est le PE. Entre-temps, j'ai fort apprécié le fonctionnement du PE. En effet c'est là que s'élaborent les rapports qui sont ensuite transmis au Conseil et à la Commission.

E.I. : Nous entendons souvent des critiques au sujet de l'absentéisme parlementaire...

J.P. : A juste titre ! Au début j'en ai été fort étonnée. Lors des deux interventions que j'ai effectuées au PE, il y avait à peine quelques auditeurs. Mais cet absentéisme ne prouve pas que le PE ne travaille pas. La plupart des parlementaires poursuivent des recherches et études dans leur bureau. Souvent, nous n'avons pas la possibilité d'assister aux séances; même lorsque des séances plénières se déroulent, des réunions supplémentaires sont parfois prévues. Dès lors, il faut choisir et de cette manière les personnes concernées se dispersent.

E.I. : Que pensez-vous de la crise actuelle au sein de la CE ?

J.P. : Les décisions concernant les prix agricoles se sont fait attendre. Les longues négociations ont fait plus de tort que du bien à la Communauté. Selon moi, la faute en revient entièrement au seul pays qui a continué à faire l'obstruction lors des négociations.

E.I. : Comment voyez-vous évoluer le comportement des institutions européennes ? Le PE va-t-il vouloir s'affirmer avant les prochaines élections en renvoyant la Commission ?

J.P. : Cela ne se produira pas, pour la bonne raison qu'il n'existe pas d'autre alternative. Nous n'aurions aucune influence sur la formation de la nouvelle commission. Peut-être se sert-on de cette menace comme un moyen de pression. D'ailleurs au sein de la Communauté, le grand responsable est le Conseil.

E.I. : Vous êtes membre de la Commission des Affaires sociales et de l'Emploi. Le PE peut-il faire quelque chose pour le problème urgent qu'est le chômage ?

J.P. : Le chômage est un mal international, qui sévit même hors de l'Europe.



Même les régimes totalitaires qui ont suffisamment prouvé leur inefficacité n'ont pas été épargnés par ce phénomène. Ce que l'Europe a, pour le moment, entrepris sur ce plan — réduction du temps de travail, mesures contre le chômage des jeunes, etc. — me semble être un emplâtre sur une jambe de bois.

E.I. : Quels sont les problèmes étudiés par la Commission chargée des Relations économiques extérieures et dont vous êtes membre ?

J.P. : Dans la période de récession économique, que nous devons affronter, cette Commission joue un rôle très important. Elle doit rechercher des débouchés pour aider l'économie à se redresser. Il s'agit-là d'un travail difficile. Les membres de cette Commission se sentent particulièrement impli-

qués dans la lutte contre la crise, au-delà des frontières, des nationalités et des partis politiques. D'ailleurs, les oppositions entre les partis au PE sont généralement beaucoup moins agressives que sur le plan national. Au PE, souffle un esprit européen et nous sommes bien obligés de tenir compte des intérêts des autres Etats-membres.

E.I. : L'opinion publique dans nos Etats-membres est-elle prête à accepter une solidarité au sein d'une Europe unie ?

J.P. : Au PE règne une très grande unité d'esprit. Naturellement tous les pays membres ne sont pas toujours aussi souples dans leur point de vue sur une série de problèmes. Un esprit de solidarité doit se développer et l'idée doit lentement se concrétiser mais pour cela il faut du temps.

L'action de la CE dans le secteur du tourisme

Quel est le rapport que peut avoir la Communauté Européenne avec le Tourisme ? „Aucun”, répondront les moins bien informés. Il est, certes, vrai que l'intérêt de la Communauté s'était parfois tourné vers des aspects particuliers du phénomène qu'est le Tourisme. A titre d'exemple nous pouvons évoquer les transports routiers de type touristique, ou l'encouragement du „Tourisme agricole” pour le renforcement des régions les moins riches de la Communauté ou encore la réglementation des questions d'assurance des voitures de tourisme. La Communauté a marqué le début de son intérêt pour le Tourisme en confiant au premier Commissaire grec, Giorgios Contogeorgis, le „porte-feuille” du tourisme. Une série de propositions afférentes au tourisme ont déjà été formulées au niveau de la Commission, sous forme d'une Communication au Conseil. On peut espérer que, sur la base de cette communication, des lignes directrices pourront être dégagées, de nature à permettre le développement d'une action communautaire qui donnera (pourquoi pas) une dimension supplémentaire et moins technocratique à la Communauté Européenne, une dimension plus proche des citoyens de l'Europe. C'est justement sur cette action que porte l'interview de M. Giorgios Contogeorgis, membre de la Commission, responsable des questions Transports - Pêche - Tourisme.

EURinfo : M. Contogeorgis, comment se trouve-t-il selon vous, que la Communauté s'intéresse aussi aux questions du Tourisme ?

Giorgios Contogeorgis : En deux mots, je pourrais dire que l'importance énorme que revêt le Tourisme en tant qu'un des secteurs les plus importants du développement de nos pays a été compris. La Commission a relevé que le Tourisme a connu pendant les 20 dernières années une augmentation de 1.000 % de son chiffre d'affaires et des mouvements des devises y affé-

Interview de M. G. Contogeorgis - membre de la Commission

Né le 21 novembre 1912. Grec □ 1941 à 1967, haut fonctionnaire au ministère du Commerce □ Démissionné pendant la dictature (1967-1974) □ 1974-1977, Secrétaire d'Etat à la Coordination et au Plan □ 1977, député du Parti de la Nouvelle Démocratie □ 1977-1980, Ministre pour les relations avec les Communautés Européennes □ 1981, Commissaire européen chargé des transports, de la pêche et de la coordination des questions relatives au tourisme.



rents. Dans certains Etats-membres, l'évolution a même été impressionnante, avec une multiplication soutenue des recettes touristiques comme ce fut le cas en Grande-Bretagne et en Grèce. La Commission constate que le Tourisme n'est pas uniquement une forme de loisirs intéressant tous les citoyens de la Communauté; il est, en même temps, une activité importante dont dépendent directement quatre millions de travailleurs et indirectement bien plus. Par ailleurs, le tourisme fonctionne comme un facteur de rééquilibrage des balances de paiements des pays du Nord et du Sud de l'Europe, avec des incidences bénéfiques sur l'ensemble de la Communauté dont le développement harmonieux constitue un but fondamental.

E.I. : De quelle façon pourrait contribuer la Communauté au développement touristique ?

G.C. : Soyons clairs dès le début. La Commission ne considère pas qu'elle devrait s'immiscer dans les politiques touristiques nationales. Elle se limitera à des efforts de coordination et d'amélioration du cadre général dans lequel fonctionneront les activités touristiques. Il est estimé que les problèmes qui se prêtent mieux à une approche communautaire sont l'étalement des périodes touristiques, le développement touristique de certai-

nes régions défavorisées, la promotion de formes spéciales de tourisme, comme le tourisme culturel agricole et social.

E.I. : Le tourisme social, qu'est-ce ?

G.C. : Je disais que ce genre de tourisme constitue un des éléments les plus originaux mis en avant par la Commission. Le point de départ en est la constatation que malgré l'ampleur qu'a pris le tourisme de masse des dernières décennies, une partie importante des populations européennes ne disposent de revenus suffisants pour tirer profit des possibilités touristiques. Une série d'activités sociales (aide aux voyages et loisirs organisés à prix réduit, fonctionnement d'auberges de jeunesse, de villages de vacances, etc. réductions de tarifs renforce le tourisme de certaines couches sociales, tels les travailleurs avec leurs familles, les jeunes travailleurs ou étudiants, les personnes du troisième âge, les handicapés, etc.) Ainsi, en ce qui concerne la meilleure utilisation des équipements touristiques, les jeunes sans obligations familiales et les pensionnés peuvent contribuer à l'étalement des vacances. Des objectifs assez proches peuvent être servis par l'encouragement du tourisme culturel. Ce genre de tourisme convient particulièrement à l'Europe et il est largement indépen-

dant du „beau temps”. Des visites aux Musées, des sites archéologiques ou à des villages pittoresques (qui forment des musées vivants) ne nécessitent pas un soleil d'été. Ils nécessitent uniquement une protection. Malheureusement il n'existe point de politique communautaire pour la protection du patrimoine architectural, qui forme une des sources du tourisme européen.

E.I. : Vous avez mentionné auparavant le développement du tourisme agricole. Comment concevez-vous ce type de tourisme ?

G.C. : Le développement du tourisme agricole présuppose un environnement naturel sain et une infrastructure culturelle. Déjà, ce mode de tourisme a pris une extension rapide ces dernières années, en soulignant le besoin des citoyens pour un nouveau type de vacances, proches de la nature et d'un mode de vie qui se perd dans les grandes agglomérations. Le tourisme agricole est une source de revenus supplémentaires pour l'exploitation agricole et il peut aussi fonctionner comme un moyen d'arrêter l'exode rural. La plupart des Etats-membres font déjà un effort pour le développement du tourisme agricole. La fonction professionnelle adéquate de la population des campagnes en matière touristique fait toutefois défaut. Tant pour la formation que pour la constitution d'une infrastructure touristique dans les régions agricoles, il est possible d'avoir une contribution financière de la Communauté.

E.I. : Voyons maintenant de manière plus concrète les activités communautaires ayant comme but le renforcement du Tourisme dans nos pays...

G.C. : Tout d'abord on ne doit pas méconnaître le fait que depuis 1958 la situation s'est considérablement améliorée. Les droits de douane entre les Etats-membres ont disparu, la paperasserie aussi, les contrôles douaniers et policiers ont été considéra-



blement allégés et accélérés. Les touristes peuvent importer au-delà de leurs effets personnels, des marchandises achetées dans un autre Etat-membre, pour autant que leur valeur ne dépasse pas une limite. Les douaniers effectuent des contrôles par sondage qui pourraient être moins sévères. La Commission a déjà soumis des propositions à cet effet. Les contrôles des voyageurs restent plus sévères lorsqu'ils utilisent des moyens de transport comme l'avion. Malgré les nombreux appels du Parlement et de la Commission aux gouvernements, les contrôles à l'arrivée des avions, des trains, des autocars et des autobus continuent pour des raisons d'ordre et de sécurité publique. Pour passer à un autre secteur du tourisme, il faut mentionner la sécurité sociale des touristes.

E.I. : Qu'entendez-vous par sécurité sociale ?

G.C. : Peu d'entre vous savent que les touristes des

Etats-membres lorsqu'ils effectuent leurs vacances dans un des pays de la Communauté sont considérés comme des travailleurs migrants et ont droit aux prestations médicales. Pour exercer ce droit, il faut une attestation de l'institution de sécurité sociale du travailleur, qu'il présentera à l'institution de l'Etat-membre où il demandera des soins médicaux. Malheureusement, les touristes méconnaissent cette possibilité dont ils disposent; c'est pourquoi la Commission envisage d'engager une action d'information. D'autre part il convient de noter que la Commission a, dès 1980, soumis des propositions pour la limitation des divergences entre les régimes d'assurance automobile pour la couverture des risques d'accidents. En janvier 1981, la Commission a émis une recommandation concernant le règlement rapide des sinistres.

E.I. : Monsieur le Commissaire, est-ce que la Commission s'est intéressée à la

protection des intérêts des touristes ?

G.C. : La Commission européenne a récemment entrepris une série d'études concernant notamment les services offerts aux touristes par les agents de voyage et les „tour-operators“. Ces études ont mis en évidence bon nombre de problèmes, surtout en ce qui concerne les voyages à forfait. Le pourcentage de mécontentement n'est pas négligeable. On observe des augmentations de prix après réservation, des modifications unilatérales des services offerts, une confusion des responsabilités entre les divers agents etc. La Commission envisage déjà la présentation au Conseil d'un projet de directive-cadre sur la protection des consommateurs dans le domaine des voyages à forfait. Le Parlement Européen s'est souvent préoccupé de la sécurité des hôtels, ayant demandé l'élaboration d'une directive communautaire pour en combler certaines lacunes. Le Comité Consul-

tatif des Consommateurs a émis, à son tour, un avis demandant l'élaboration d'un code. La Commission envisage de confier à des experts une étude sur la sécurité des hôtels.

E.I. : Qui dit tourisme, dit aussi transports. Comment appréciez-vous les rapports entre ces deux secteurs dont vous assurez par ailleurs la responsabilité au sein de la Commission ?

G.C. : Il est évident qu'il existe de rapports étroits; on ne peut discuter du tourisme sans mentionner les transports. Dans ce secteur aussi, la Communauté peut témoigner de plusieurs réussites. Au domaine de transports routiers, sont en vigueur des règles de libre circulation des voyageurs par autobus et autocar. Un effet direct sur le tourisme sera d'ailleurs exercé par l'accord entre la Communauté, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie, qui a été signé par la Communauté et qui a comme but de simplifier les contrôles. Au domaine des transports par chemin de fer, il existe des conditions très favorables, mais beaucoup reste à faire dans les transports aériens. En envisageant ces transports sous l'angle des intérêts des consommateurs, la Commission préconise la création d'un espace tarifaire intra-européen efficace, un changement de la structure tarifaire des services de transports aériens réguliers et l'introduction de tarifs plus intéressants. La Commission a aussi proposé le financement de la part de la Communauté de certains projets d'infrastructure en matière de transports d'intérêt communautaire, qui relèvent d'une grande importance pour le tourisme intra-communautaire, entre autres, par exemple, le tunnel sous la Manche, qui relierait la France et la Grande-Bretagne.

E.I. : M. Contogeorgis, jusqu'à quel point la Commu-
Suite à la p. 15

L'avant-projet de budget de la Commission pour 1983 : une proposition pour un progrès

Par Daniel STRASSER, Directeur général des budgets
de la Commission des Communautés européennes.

Le 22 juillet 1982, dans les locaux du Bureau de Presse et d'information de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, à l'occasion de la sortie du livre „Les finances de l'Europe”, en version néerlandaise, M. Léo Tindemans, Ministre belge des Relations Extérieures a, devant la presse néerlandophone, fait l'éloge de la personnalité et du remarquable ouvrage de M. Daniel Strasser, Directeur général des budgets de la Commission des Communautés européennes.

La version française est parue en 1980 aux éditions LABOR à Bruxelles.

Le budget 1983 — au moins au niveau de son avant-projet — est un budget de progrès et non de transition comme les deux précédents. La confrontation engagée autour du mandat donné à la Commission a, en effet, conduit celle-ci à présenter un avant-projet de budget pour 1983 qui soit une large préfiguration des résultats qui peuvent être attendus de l'examen de conscience auquel la Communauté européenne a été conviée par la décision du 30 mai 1980. Le 25 mai 1982, un arrangement budgétaire a été défini, réglant pendant un an, sous forme d'un remboursement de 850 MioECU (MioECU signifie un million d'Ecus. Le 1er juillet, un ECU valait 45,1268 FB.), la situation dans laquelle se trouve la Grande-Bretagne en matière de financement des politiques que la Communauté européenne soutient ou appuie. Les modalités du financement de cet arrangement budgétaire n'étant pas encore définies, elles n'ont pu être prises en compte dans l'avant-projet de budget introduit par la Commission le 15 juin 1982, lequel reste donc incomplet sous cet aspect.

Des dépenses mieux orientées

Les propositions budgétaires de la Commission établissent un juste équilibre entre un taux d'accroissement global raisonnable des crédits et des augmentations très significatives dans des secteurs prioritaires. Quatre pourcentages sont éloquentes. Si on compare le montant en excluant l'arrangement britannique tant en 1983 qu'en 1982, le taux d'accroissement global, 10,77 % pour les crédits pour engagements (CE) et 7,73 % pour les crédits pour paiements (CP) est le plus faible depuis de nombreuses années. Quant aux dépenses autres que celles du FEOGA/Garantie, elles augmentent de 12,41 % en CE et 11,74 % en CP.



L'avant-projet de budget prévoit une augmentation modeste du FEOGA/Garantie (14.050 MioECU, soit + 2,98 %) et une relance des politiques communautaires sur un large front, une des pièces maîtresses étant la lutte contre le chômage, considérée comme prioritaire. A ce propos, la Commission cherche à déployer toute la gamme des instruments de politique communautaire disponibles, de façon à s'attaquer à ses causes sous-jacentes : dépendance énergétique, faible taux d'investissement, compétitivité insuffisante dans d'importants secteurs comme la sidérurgie et les nouvelles technologies de pointe.

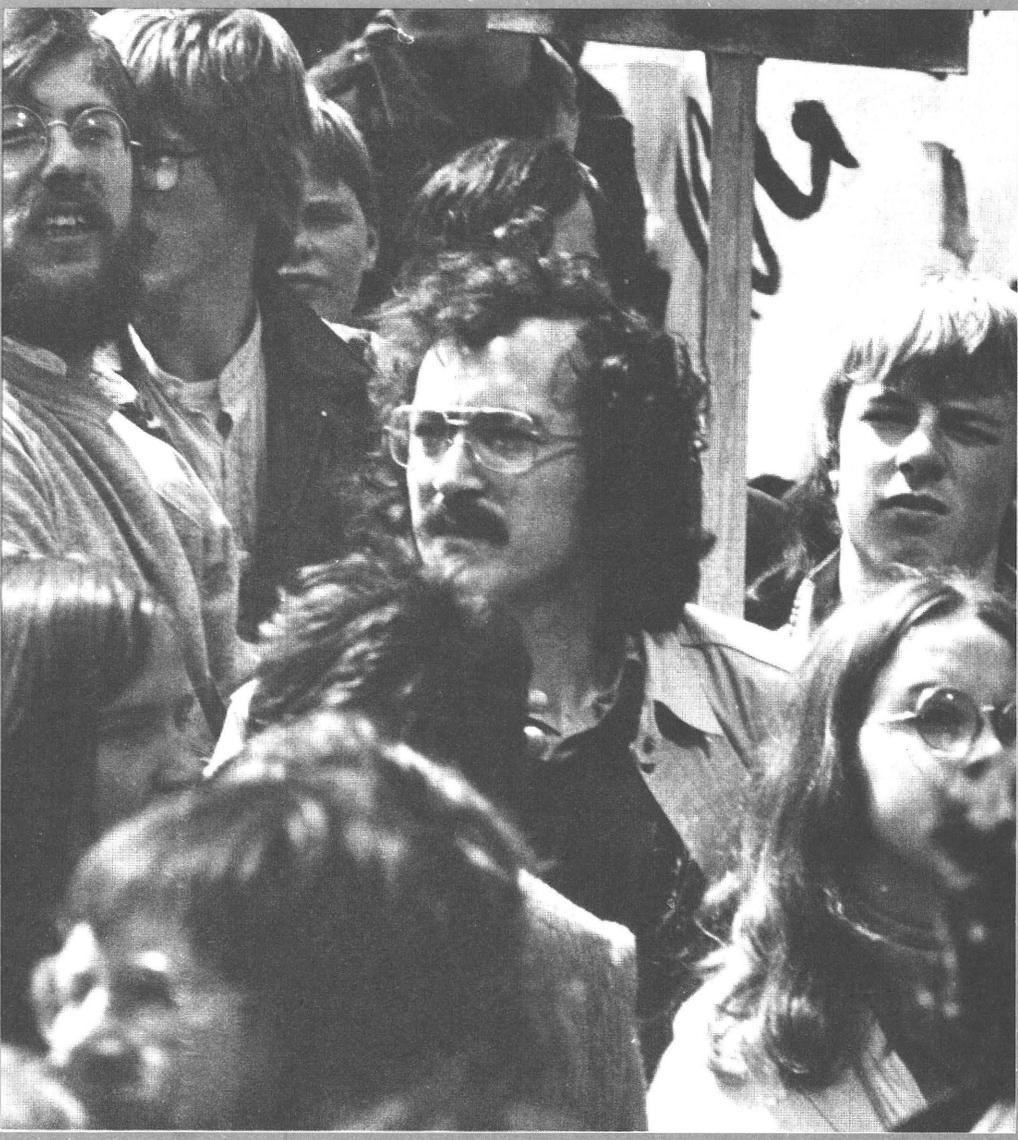
Des montants en augmentation substantielle sont donc demandés par la Commission pour le *Fonds social* : en CE 1.800 MioECU (+ 45 %) et en CP 1.264 MioECU (+ 39 %), les aug-

mentations les plus significatives étant proposées au bénéfice des jeunes (+ 59 %), de même qu'en faveur de certaines branches à adapter au progrès technique (+ 87 %); ainsi que pour le *Fonds régional* : en CE 2.462 MioECU (+ 38 %) et en CP 1.460 MioECU (+ 33 %). Signalons que la section hors quota du Fonds régional, qui fournit une assistance particulière aux petites et moyennes entreprises, l'objectif consistant à accroître leur aptitude à tirer parti des innovations technologiques et à améliorer leur compétitivité sur le marché intérieur de la Communauté, représente 20 %, et non plus 5 % du total des crédits d'engagement.

L'agrégat rassemblant les crédits pour la *politique énergétique*, la *recherche-développement*, l'*innovation*, l'*industrie* et les *transports*, est porté par la Commission

à en CE 826 MioECU (+ 48 %) et en CP 678 MioECU (+ 56 %) dont notamment pour la politique énergétique en CE 170 MioECU (+ 154 %) et en CP 106 MioECU (+ 116 %). Relevons dans ses ambitions la poursuite, ou l'initiation, dans le domaine des télécommunications, de programmes que le citoyen européen apprendra à connaître : EURONET, IN-SIS, CADDIA, ESPRIT, ...

La Commission marque, en outre, ses propositions budgétaires de la volonté d'intensifier l'*aide au développement* des pays tiers de la part de la Communauté. Elle préconise de développer une véritable stratégie alimentaire. Dans ce contexte, l'aide alimentaire (+ 19 %) proprement dite, de plus en plus nécessaire pour subvenir aux besoins immédiats des populations affamées doit désormais être considérée comme un élé-



ment, d'ailleurs flexible, d'une stratégie d'autosuffisance alimentaire. Elle propose également de mettre l'accent, dans la coopération avec les pays en voie de développement non associés (+ 55 %) sur les projets de développement de la production rurale et alimentaire qui sont financés dans les pays les plus pauvres d'Asie et d'Amérique latine. Elle souhaite aussi encourager l'exécution de micro-projets et micro-réalisations en accordant un soutien accru aux organisations non gouvernementales, parce que ces réalisations à l'échelle humaine apportent aux problèmes concrets du développement une réponse efficace et adaptée à la réalité économique, sociale et humaine de ces pays. Relevons enfin le développement de l'aide

aux pays du bassin méditerranéen.

Au total, dans l'avant-projet de budget, pour toutes les institutions, les engagements s'élèvent à 23.931.873.806 Ecus, et les paiements à 21.901.594.806 Ecus.

Des recettes suffisantes

Les estimations de *prélèvements agricoles*, basées sur des prévisions d'importations en fonction d'hypothèses de production, d'utilisation intérieure, de variation de stocks, tiennent compte des augmentations des prix agricoles décidées par le Conseil le 18 mai 1982 pour la campagne 1982/1983 et donnent un montant de 1.558,5 MioECU, c'est-à-dire inférieur à 18 % à celui inscrit dans le budget 1982. En ce qui concerne les co-

tisations sucre à la production et au stockage, elles sont estimées respectivement à 542,6 MioECU et à 467,1 MioECU. La cotisation à la production d'isoglucose est de 3,52 MioECU. Ces montants représentent une augmentation globale de 29 % par rapport au montant inscrit dans le budget pour l'exercice 1982.

L'évaluation des *droits de douane* pour 1983 a été effectuée sur la base des prévisions d'importations en provenance des pays tiers de chaque Etat-membre. Les importations en valeur devraient augmenter dans une proportion supérieure à la moyenne communautaire en Grèce, en Irlande, en France et en Italie, tandis que les taux d'accroissement seraient relativement modérés, quoique supérieurs à ceux

escomptés pour 1982 aux Pays-Bas et en Allemagne. Le montant des droits de douane prévu pour 1983 s'élève à 7.574 MioEcu, soit un accroissement de 9,2 % par rapport au montant inscrit dans le budget de l'exercice 1982.

En ce qui concerne l'assiette T.V.A., les prévisions de la Commission ont été effectuées pour chacun des neuf Etats-membres appelés à verser ce type de ressources en 1983 sur la base de leurs assiettes réelles pour l'année 1980, communiquées le 1er juillet 1981. Les assiettes pour 1981 et 1982 ont été actualisées pour 1983 au moyen du taux d'accroissement prévisible des consommations privées nationales en valeur. Celui-ci resterait très élevé, quoique en légère décélération en Grèce, en Italie, en Irlande et en France, tandis qu'il serait modéré aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Pour l'ensemble de la Communauté, le taux d'accroissement de la consommation privée en valeur devrait être très légèrement supérieur à celui de 1982. En conséquence, la valeur de 1 % de l'assiette de la T.V.A. estimée pour 1983 est de 14.328,5 MioECU pour les Neuf. La Grèce ne versera pas les ressources provenant de la T.V.A. en 1983, mais une contribution basée sur le P.N.B. Compte tenu de l'estimation de son assiette, l'assiette totale pour les Dix serait de 14.638,5 MioECU, soit en augmentation de 10,86 %.

Au total, les moyens de la Communauté européenne seront de l'ordre de 24.900 MioECU.

Un budget mieux équilibré

L'avant-projet de budget introduit par la Commission le 15 juin 1982 appelle un taux de T.V.A. de 0,79 % (contre 0,92 % en 1982) et laisse donc sous le plafond des ressources propres une marge de 3.000 MioECU. Ce montant doit permettre de couvrir le coût de l'arrangement britannique et les

Suite à la p. 15

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Les prêts de la BEI : pour la protection de l'environnement

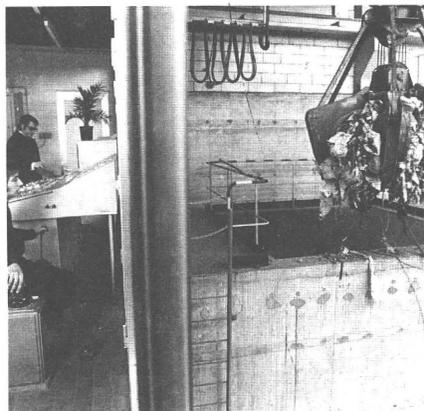
On peut penser qu'il y a peu de rapport, à priori, entre les forêts en Irlande, des installations traitant les déversements d'hydrocarbures sur les côtes françaises, des habitations danoises chauffées en brûlant des ordures ménagères, et l'exode industriel d'une petite ville en Toscane. Et pourtant ce lien existe. C'est la Banque européenne d'investissement, un organisme de la Communauté européenne qui accorde des financements à long terme et qui a son siège à Luxembourg.

La BEI a prêté son soutien à différents projets de lutte contre la pollution industrielle, de traitement des boues d'épuration, de recyclage des déchets et plus généralement d'amélioration de la qualité de la vie. Désormais elle pose plus fréquemment des conditions concernant l'environnement pour accorder ses prêts.

Mais, en fait, la part que prend la protection de l'environnement dans les opérations de la Banque est un phénomène récent et encore largement méconnu. Il représente également une évolution par rapport aux orientations définies en 1958 dans le Traité de Rome. En effet, la Banque avait simplement, à l'origine, pour mission de contribuer „au développement équilibré et continu” de la Communauté et des pays associés. Ce soutien était apporté sous forme de prêts aux intérêts peu élevés pour le développement des régions plus pauvres, et idéalement servant les intérêts de plusieurs Etats membres ou de la Communauté elle-même en aidant à la modernisation et la reconversion industrielle.

En fait ce n'est qu'à la suite de la conférence des Nations-Unies à Stockholm en 1972 que l'environnement est devenu une question importante, qu'on a tout à coup compris le danger que la pollution représentait pour la planète et qu'une campagne internationale pour un monde propre a commencé. En octobre de la même année, les leaders des pays de la Communauté se réunissaient à Paris et déclaraient que la croissance économique „n'était pas une fin en soi et devait apporter une amélioration de la qualité de la vie comme du niveau de vie”.

Le premier plan d'action communautaire pour la protection de l'environnement fut adopté par le Conseil des Mi-



nistres en 1973 et soulignait certains domaines comme l'air ou l'eau. Il fut suivi d'un autre programme en 1977 et le troisième, en cours jusqu'à 1986, est actuellement examiné au niveau ministériel.

Sur cette toile de fond politique de „prise de conscience de l'environnement”, fut bientôt incluse dans l'instruction des demandes de financement à la BEI une évaluation des conséquences éventuelles sur l'environnement des projets proposés. Des dispositions contractuelles furent également introduites, obligeant les emprunteurs à une action dans ce domaine et le financement de projets de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement fut multiplié.

C'est le service de consultation technique de la BEI qui est chargé d'évaluer l'impact des projets soumis sur l'environnement. Il est composé pour la plus grande part d'ingénieurs et ses décisions reposent strictement sur des critères scientifiques. On peut citer parmi ceux-ci des facteurs tels que la quantité et la qualité de l'eau, du sol et de l'air; les

écosystèmes aquatiques et terrestres; les altérations non-souhaitables ou irréversibles de l'environnement; la vulnérabilité aux risques naturels; les aspects esthétiques, le microclimat et le bruit. Mais les représentants du service technique de la Banque admettent qu'ils ont souvent des points de vue divergents de ceux de groupes de pression comme le Bureau européen de l'environnement. „En fait, ils ont des priorités différentes de celles de la plupart des gens” a déclaré l'un de ces représentants. Et il a souligné le rôle que devait avoir la banque dans la création d'emplois et le développement économique, indiquant qu'il était difficile de le remplir sans changer d'une certaine manière l'environnement.

Parmi les prêts récents de la BEI, les projets qui ont rencontré le plus de succès, et le moins de controverse, concernaient l'élimination et le retraitement des déchets. Par exemple, la Banque a participé au financement d'une installation en Emilie Romagne dans le nord de l'Italie, qui concentre les effluents polluants d'une usine en boue qui est ensuite deshydratée et brûlée dans des fours spéciaux couvrant ainsi une partie des besoins énergétiques de l'entreprise. Au Danemark, une usine d'incinération a également reçu un prêt pour brûler des déchets domestiques, industriels et agricoles qui, sinon, auraient été déchargés dans la mer ou des fosses à terre. La vapeur obtenue circule dans le système de chauffage de la région, économisant ainsi sur les coûts et réduisant les importations d'énergie. Dans le nord de l'Angleterre, la BEI a financé ce même type de projet, mais qui produisait du combustible utilisé par l'industrie.

En France, à Brest et à Fos-sur-mer, ce sont des projets de retraitement d'un autre type qui ont été aidés. Dans le cadre de la lutte contre la pollution provoquée par le nettoyage en mer des citernes à ballast des pétroliers, la BEI a financé des stations de dégazage qui entreposent les résidus contaminés, les séparent et obtiennent du pétrole de récupération.

Dans le cadre spécifique de la protection de l'environnement, on pourrait également citer d'autres projets de la BEI comme des installations de traitement d'eaux résiduaires d'industrie chimique avant son déversement dans le Rhin, des programmes de purification d'eau et d'égouts au Danemark, en Grèce, en Italie, au Royaume-Uni et en Irlande ainsi qu'une usine pour neutraliser la pollution atmosphérique provoquée par des aciéries allemandes.

Dans le domaine agricole le facteur „environnement” est aussi présent. Des prêts sont accordés pour des projets variés, à la condition qu'ils favorisent

d'une manière ou d'une autre une augmentation de la productivité. Par exemple, la plantation d'arbres, l'amélioration des pâturages, la régularisation des cours d'eau pour lutter contre l'érosion et des travaux de drainage pour prévenir les problèmes de salinisation à la suite d'irrigation. Mais ce peut être même des mesures de protection de la faune sauvage, comme par exemple la construction de passages pour les saumons.

Toutefois les critères de décision, que ce soit la sûreté financière d'un projet, son intérêt pour la Communauté ou son impact sur l'environnement ne donnent pas une notion exacte de la part des opérations de la BEI concernant la protection de la nature. Les chiffres parlent clairement. Entre 1973 et 1982, la Banque a consacré environ 2,5 milliards de FB. à des projets spécifiques de protection de l'environnement. Des crédits d'un montant de plus 62,2 milliards de FB. sont allés à des projets indirectement liés à cette question, par exemple des égouts ou l'épuration d'eau. Enfin plus de 16,6 milliards de FB. ont été dépensés pour des projets de rationalisation et d'économie d'énergie.

Mais il est probable que l'effet global de l'importance grandissante réservée par la Banque aux questions concernant l'environnement a été encore plus grand par le biais de nombreux autres projets qui, à première vue, n'ont pas de lien évident avec ces questions, mais qui ont des conséquences à long terme. Et comme les responsables techniques le soulignent, si, en attachant des conditions concernant l'environnement à l'attribution des prêts, on ne change que relativement peu le coût global d'un projet, la vie d'un grand nombre de gens risque, elle, de s'en trouver améliorée de manière très sensible.

Recherche : la Communauté est en progrès. Mais peut mieux faire.

Dans les pays de la Communauté européenne (Grèce non comprise), les dépenses publiques en faveur de la recherche scientifique ont augmenté l'an dernier de plus de 1.000 milliards de FB., soit un accroissement, en valeur réelle, de 5,8 %. Cependant, en dépit de cette évolution favorable, l'effort accompli par l'Europe dans le domaine de la recherche et le développement demeure inférieur à celui de ses principaux concurrents, les Etats-Unis et le Japon. C'est là ce que l'on peut retenir d'un rapport publié par l'Office de statistiques de la Communauté.

Bien que la recherche scientifique et technique soit généralement considérée comme le facteur primordial de la compétitivité future, elle ne représentait en 1977 que 1,8 % du produit national brut

de la Communauté contre 2,4 % pour les Etats-Unis et 2 % pour le Japon. En termes absolus, et en faisant abstraction de la recherche militaire, les dépenses scientifiques japonaises équivalaient à environ la moitié de l'ensemble des pays de la Communauté, tandis que les Etats-Unis nous dépassaient dans la proportion de 1,2.

Dans la Communauté, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni totalisent environ 80 % des dépenses de recherches. Cependant, il faut noter qu'au cours de ces six dernières années, la part de l'Italie, de l'Irlande et des Pays-Bas a augmenté en valeur réelle tandis que celle de la Belgique, du Royaume-Uni et du Danemark a légèrement diminué. Quant à la France et l'Allemagne, elles ont accru leur effort dans une proportion correspondant sensiblement à la moyenne communautaire, soit 0,6 % par an pour la période 1975-1980 et 5,8 % en 1981.

Depuis 1975, les dépenses publiques de recherche scientifique civile ont diminué par rapport aux dépenses de recherches à des fins militaires dans l'ensemble des pays membres : en 1975 les secondes représentaient 22,2 % du total; en 1981, elles en représentaient 26,2 %.

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni se taillent la part du lion en matière de recherche scientifique militaire. Celle-ci représente en Grande-Bretagne plus de la moitié de l'effort de recherche, soit proportionnellement plus qu'aux Etats-Unis. Les dépenses militaires de recherche ont également augmenté en France, passant de 29,8 % du total du budget scientifique en 1975 à 35,6 % en 1981. En Allemagne elles ne représentent que 8,8 %.

Le déclin relatif des crédits de recherche civile est particulièrement sensible en ce qui concerne la diffusion de la connaissance (par exemple l'enseignement universitaire) et dans la recherche sociale ou sociologique. Par contre les crédits de la recherche énergétique, agricole, industrielle, médicale, spatiale, géologique, etc. ont augmenté par rapport à l'ensemble. Notons d'ailleurs qu'en dépit de son recul, la promotion de la connaissance représente encore 44,4 % du total contre 15 % pour la recherche énergétique et 13,3 % pour la technologie.

Examinons la situation pays par pays. Le budget allemand de la recherche se montait, en 1980, à 317 milliards de FB. La recherche fondamentale représente actuellement 43,6 % du total, suivie de la recherche technologique avec 32,3 %, dont la part a sensiblement augmenté récemment en raison de l'effort accompli par les Allemands dans le domaine de la recherche et de l'exploration polaire, effort qui s'est traduit par la fondation de l'Institut Alfred Wegener à Bremerhaven. Quant à la recherche industrielle, elle se concentre sur tout ce qui peut améliorer le rendement notamment au sein des petites et moyennes entreprises.

Le budget français de la recherche se montait en 1980 à environ 225 milliards de FB., avec 36,2 % consacrés à la défense, 22,2 % à la diffusion de la connaissance, 9,3 % à l'industrie et 6,2 % — soit une somme fort importante — au programme spatial, notamment à la fusée Ariane.

Le numéro 3 de la recherche européenne est le Royaume-Uni : en 1980, près de 200 milliards de FB., dont 54,2 % pour la défense, 20,5 % pour la diffusion de la connaissance et 6,2 % pour l'industrie.

L'Italie et les Pays-Bas ont dépensé la même année environ 45 milliards de FB. Chez les transalpins, la recherche énergétique a absorbé 22,9 % du total et la recherche technologique 17,4 %. Chez les Néerlandais, la diffusion de la connaissance se taille la part du lion avec plus de 50 %.

La Belgique avec 21,5 milliards de FB. a consacré 15 % de ses crédits publics de recherche à la médecine, soit une proportion plus élevée que n'importe quel autre pays de la Communauté. Le Danemark avec 9,4 milliards de FB. a mis l'accent sur la recherche générale (39 %).

Enfin l'Irlande, dont le budget de 2,7 milliards de FB. est à peu près comparable à celui de la Grèce en a utilisé environ un quart pour la recherche agricole.

Les crédits de recherche de la Communauté européenne en tant que tels 1,45 milliard de FB. ont augmenté depuis 1975 au rythme de 6 % par an. Mais, même ainsi, ils ne représentent guère que 1,9 % du total de l'Europe des Dix. Toutefois, il faut y ajouter 22,8 milliards de FB. qui ont été réservés aux centres communs de recherche d'Ispra (Italie), Geel (Belgique), Karlsruhe (Allemagne) et Petten (Pays-Bas) pour la période allant de 1980 à 1983. Ces centres occupent actuellement quelque 2.000 chercheurs et techniciens.

La fusion nucléaire représente la plus grande part de l'effort de recherche énergétique de la Communauté, lequel constitue lui-même 70 % du budget scientifique communautaire. Tout tourne autour du projet „Jet", dont les installations se trouvent à Culham au Royaume-Uni.

Cependant, la coopération entre les pays membres de la Communauté déborde le cadre strict des institutions communautaires et l'on peut dire ainsi que la recherche scientifique véritablement européenne représente 8,7 % des dépenses totales de l'ensemble des Etats membres, avec 75,6 milliards de FB. 74 % de cette somme ont été absorbés par l'Agence spatiale européenne, dont les efforts portent sur cinq grands secteurs : satellites de télécommunication, de recherche expérimentale et de météorologie (METEOSAT), laboratoire spatial européen (SPACELAB) et lanceur européen de satellites (ARIANE). Les recherches en matière de productivité industrielle, de technologie et d'agriculture représentaient environ 20 % de ce total.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Tiers monde

Le Zimbabwe fait appel aux investisseurs

M. Robert Mugabé, premier ministre du Zimbabwe, a rendu visite récemment à la Commission, dans le cadre du voyage de 18 jours qu'il a effectué dans les différents pays de la Communauté européenne.

Cette visite, la première depuis sa venue au pouvoir, a permis à M. Mugabé d'informer ses interlocuteurs des besoins de son pays et de ses projets de développement.

Au cours d'une conférence de presse, il a fait appel à l'investissement international privé, assurant les éventuels investisseurs que le Zimbabwe socialiste leur offrira des „garanties fermes” de protection de leurs intérêts.

Au cours du voyage en Europe de M. Mugabé, la Commission a indiqué que la Communauté accordera au Zimbabwe, d'ici à 1985, une aide au développement d'une valeur de 3,2 milliards de FB. Il s'y ajoutera cette année une aide alimentaire portant 4.000 tonnes de lait en poudre et 1.500 tonnes de butteroil. Au cours des trois prochaines années, 12.000 tonnes supplémentaires de lait en poudre et 1.750 tonnes de butteroil seront envoyées au Zimbabwe.

La Commission européenne a proposé au Conseil de ministres une augmentation de l'aide alimentaire au Zimbabwe ainsi qu'un programme pluriannuel de fourniture de produits laitiers aux pays africains parvenus récemment à l'indépendance.

Ce programme est destiné, par ailleurs, à permettre au Zimbabwe de devenir autosuffisant dans ce domaine.

Tiers monde

Les problèmes de la convention de Lomé

Les ministres de la Communauté européenne et des 62 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires de la Convention de Lomé se sont réunis du 12 au 14 mai à Libreville, capitale du Gabon, pour faire le point, comme tous les ans, de leur coopération.

L'essentiel de ce conseil des ministres conjoint a porté sur trois grands problèmes : l'insuffisance des ressources du système de stabilisation des recettes d'exportation — mieux connu sous le nom de „Stabex” — les problèmes du sucre et la situation des échanges commerciaux entre la Communauté et les pays ACP.

Rappelons que le Stabex permet à ces derniers de bénéficier de compensations lorsqu'ils ont subi des pertes de recettes d'exportation importantes sur certains produits essentiels à l'équilibre de leurs échanges. Cependant, au cours de ces deux dernières années, les demandes de compensation ont dépassé le montant des fonds annuellement disponibles. L'an dernier, il avait fallu se résoudre à ne verser que 50 % des compensations. Il en sera de même cette année. Encore a-t-il fallu que la Communauté mobilise un supplément de 4,36 milliards de FB. pour 1982. Le conseil de ministres conjoint de Libreville est parvenu à un accord sur ce point.

Quant aux discussions sur le problème du sucre, elles ont été moins acerbes que prévues.

Par ailleurs, les ministres ont reconnu le problème posé par le déclin des exportations ACP vers la Communauté et ils ont chargé un comité spécial d'analyser, au cours des mois à venir, les raisons de cette évolution.

Enfin, la Communauté européenne a publié une déclaration condamnant le système d'apartheid en Afrique du Sud et réaffirmant son soutien au mouvement de „libération économique” mis en œuvre par neuf pays d'Afrique australe dans le cadre de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

Relations extérieures

Nouvelle aide pour les Polonais

Une aide d'urgence d'une valeur de près de 400 millions de FB. a été proposée par la Commission européenne en faveur des couches les plus pauvres de la population polonaise. Le Conseil de ministres doit se prononcer prochainement.

Il s'agira essentiellement de produits alimentaires et de médicaments. Comme par le passé, des organisations humanitaires non-gouvernementales en assureront la distribution.

Il s'agira aussi du troisième contingent d'aide à la Pologne.

Les médicaments et les produits alimentaires déjà expédiés dans ce pays

représentent une valeur de 500 millions de FB. et le contenu de 450 gros camions.

Relations extérieures

Les Dix condamnent l'invasion du Liban

Les dix gouvernements de la Communauté européenne ont condamné fermement Israël en raison de son intervention au Liban au début de juin. Ils ont également demandé l'arrêt des combats entre l'Irak et l'Iran.

En ce qui concerne le premier conflit, la déclaration des Dix indique que l'invasion du Liban constitue une violation flagrante du droit international et des principes humanitaires les plus élémentaires. L'action israélienne, ajoute la déclaration, risque de faire échouer les efforts entrepris pour amener une paix durable au Proche-Orient.

Les Dix ont donc demandé le retrait inconditionnel des forces israéliennes, de manière que les contingents de l'ONU puissent remplir leur mission de paix. Ils ont ajouté que, si Israël refusait de se retirer, la Communauté serait amenée à envisager la possibilité d'une action.*

D'autre part, la Communauté a décidé de mettre à la disposition de la Croix-Rouge internationale une aide d'urgence d'une valeur de 9 millions de FB. destinée aux victimes civiles libanaises de la guerre.

En ce qui concerne le conflit opposant l'Irak et l'Iran, la Communauté s'est déclarée prête à faire office de médiatrice si tel était le vœu des deux adversaires. Elle s'est également déclarée disposée à aider à la reconstruction des deux pays après la fin des hostilités.

Emploi

Face aux défis technologiques

Est-il possible de créer une société dans laquelle l'homme et la machine coexisteront en harmonie ? Au moment où l'humanité s'engage à fond dans une ère de technologie avancée, la Commission européenne a demandé aux Etats membres de la Communauté de réfléchir à ce problème fondamental.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Elle a défini quatre secteurs prioritaires, dans lesquels la coopération entre les Dix au niveau communautaire est susceptible de produire les meilleurs résultats, c'est-à-dire d'apporter des solutions avant que des problèmes graves ne se posent réellement. Dans ces secteurs, la Commission suggère de lancer des projets-pilotes adéquats.

Le premier devrait permettre d'évaluer les besoins en matière de formation du personnel des petites et moyennes entreprises engagées dans un processus de modernisation. Un second projet-pilote s'intéressera par contre aux grandes entreprises qui évoluent rapidement vers des méthodes automatisées d'administration, voire de gestion.

Le troisième projet aura pour objet d'examiner la possibilité de recourir aux technologies informatiques en tant qu'instruments de formation des jeunes dépourvus, au départ, de qualifications professionnelles. Enfin le quatrième aura trait aux possibilités de remettre à jour les connaissances professionnelles des travailleurs âgés des industries en crise comme la sidérurgie.

La Commission européenne souhaite également un effort de la part des pays membres de la Communauté en vue de la reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles. Elle demande également que soit accompli un effort d'information du grand public en ce qui concerne l'application des technologies nouvelles.

Régions

Un accent spécial sur le Midi

La Commission européenne a décidé d'apporter une contribution de 500 millions de FB. aux efforts des gouvernements intéressés pour aider les régions méditerranéennes de la Communauté.

Celles-ci, en effet, connaissent une situation particulièrement difficile, que caractérisent un bas niveau des revenus individuels, un chômage très important, plus particulièrement dans le secteur agricole, une proportion élevée de jeunes dans la population et, enfin, un renversement des mouvements de population qui, naguère, soulageaient le marché local du travail.

La Commission a donc l'intention de lancer dans ces régions, au titre du budget 1983, des „projets intégrés”, du genre de ceux déjà mis en œuvre à Naples et à Dublin. Ces projets couvrent divers secteurs d'activités — en l'occurrence l'agriculture, la pêche, l'industrie, l'énergie, le tourisme, l'artisanat, les transports ainsi que les infrastructures — et ils font appel simultanément à diverses sources de financement communautaire, ce qui permet d'en augmenter l'impact.

Comment bien „dételer”

Les pays membres de la Communauté vont passer au crible leurs propres législations en matière de retraite et cela pourrait être le prélude à la mise en œuvre de systèmes plus souples qu'actuellement. Cette première décision fait suite à une recommandation de la Commission européenne qui définit un certain nombre d'orientations en la matière.

Plusieurs solutions sont envisageables, estime la Commission : cela va de la liberté absolue pour le travailleur de choisir, à partir d'un certain âge, l'année de son départ en retraite à la fixation d'une certaine limite d'âge mais avec possibilité pour l'intéressé de demander un départ en retraite anticipé ou, au contraire, différé.

D'autre part, la Commission recommande l'élaboration de programmes de préparation à la retraite et la possibilité d'exercer un travail à temps partiel après la fin officielle de l'activité professionnelle.

Le réajustement des monnaies européennes

Réunis à Bruxelles le 12 juin, à la demande de la France, les Ministres des Finances des Dix ont décidé, après cinq heures de discussions, de réajuster les parités de quatre monnaies du système monétaire européen (SME).

Le franc français et la lire ont été dévalués respectivement de 5,75 % et 2,75 %, le mark et le Florin étant réévalués de 4,25 %.

Ce réajustement, le second en 1982, n'était pas entièrement imprévu après les pressions subies par le franc depuis plusieurs mois. Il a été suivi, le lendemain, de l'annonce par le gouvernement français, d'une série de mesures d'austérité visant à réduire l'inflation et les dépenses publiques.

La Commission européenne a souligné dans une déclaration ultérieure les raisons qui ont conduit à cette décision : d'une part la situation internationale, notamment la performance du dollar, et

d'autre part le retard de la reprise économique dans la Communauté. La manière dont les décisions ont été prises, a-t-elle ajouté, démontre la force et la valeur du SME.

Echanges

Crédits à l'exportation plus chers ?

La Communauté européenne entend apporter son appui à la proposition de l'OCDE visant à relever de 1 % le taux d'intérêt des crédits aux exportations vers les pays ayant un revenu par tête dépassant 4.000 dollars.

Une telle mesure toucherait plus particulièrement l'Union soviétique, certains autres pays d'Europe de l'Est ainsi que divers pays producteurs de pétrole.

Actuellement les taux d'intérêt des crédits à l'exportation se situent pour cette catégorie de pays aux alentours de 12 %.

La proposition de l'OCDE — qui devra préalablement être approuvée par les 24 pays qui composent cet organisme — prévoit que les Etats moins développés que ceux cités plus haut bénéficieront d'un délai de six mois avant de se voir appliquer les nouveaux taux.

Tiers monde

Nouvelle stratégie contre la faim

Le mois de juin a vu le lancement des premières „stratégies alimentaires” mises au point sur l'initiative de M. Pisaní, commissaire européen au développement, pour aider les pays ACP à parvenir à l'autosuffisance dans ce domaine.

Jusqu'à présent, l'aide européenne à la production vivrière a revêtu la forme de projets spécifiques intéressant des régions bien déterminées. Aujourd'hui, la Commission préfère à cette formule des programmes globaux pluriannuels visant au relèvement progressif de la production alimentaire d'ensemble dans les pays intéressés.

A l'heure actuelle, ceux-ci ne sont encore qu'au nombre de trois : Mali, Kenya et Zambie. Mais le Rwanda, la Tanzanie, la Somalie et plusieurs pays du Sahel ont manifesté leur intérêt pour la nouvelle formule. Chaque stratégie alimentaire doit être mise au point en accord avec les autorités des pays concernés.

Ajoutons que la Commission européenne se propose de réserver cette année 184 millions d'ECUs à la réalisation d'un programme spécial de lutte contre la faim dans le monde. Sur cette somme 30 millions seront consacrés au développement de la production alimentaire.

L'EUROPE ET VOUS

Guerre déclarée contre le plomb mortel

Les ministres des affaires sociales de la Communauté sont convenus de la nécessité de réduire au minimum les valeurs limites de concentration du plomb dans l'air auquel sont exposés certains travailleurs. Un million d'entre eux bénéficieront des dispositions de cette directive, quand elle sera appliquée par les pays membres, ce qui devra être le cas avant 1986.

La pièce maîtresse de la nouvelle législation sera l'obligation pour toutes les industries concernées de procéder à des mesures précises de la teneur en plomb de l'air sur les lieux de travail. Aucun procédé de fabrication ne sera exempté d'un tel contrôle.

On sait que les vapeurs de plomb sont la cause du saturnisme, qui se manifeste par des nausées, une paralysie partielle ou par l'anémie et qui, dans les cas les plus graves, peut provoquer la mort.

Ne tuons pas la Terre !

Lors de la conférence des Nations-Unies pour la protection de l'environnement, qui s'est tenue récemment à Nairobi, le commissaire européen compétent, M. Karl-Heinz Narjes, a vivement critiqué les gouvernements de nombreux pays qu'il a accusés de n'avoir pas su prendre de mesures susceptibles de sauver les grands écosystèmes de notre planète.

Cette session, a déclaré en substance M. Narjes, est l'occasion pour chaque pays de prendre le pouls de la Terre, de contrôler son état de santé. Aux dangers de la pollution, il faut répondre par une stratégie à long terme de l'environnement et non par des mesures hésitantes et dispersées. La pollution, la pauvreté, le

chômage et les disparités régionales sont en fait les éléments d'un même problème, a poursuivi M. Narjes, et la Communauté européenne entend donner sa juste part à la défense de l'environnement dans l'élaboration de ses politiques économiques et sociales.

Elle a déjà adopté de nombreuses mesures concernant notamment la réduction de la pollution aquatique et atmosphérique, l'élimination des déchets et la gestion des ressources naturelles dans les dix pays membres de la Communauté. Mais elle peut également, grâce aux liens commerciaux qu'elle entretient avec de nombreux pays, contribuer puissamment à la généralisation d'une politique efficace de défense de l'environnement dans le monde entier.

L'égalité des chances : tout doux, tout doucement

Les ministres des affaires sociales des Dix ont adopté récemment une résolution destinée à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes au cours des années à venir.

Ce texte constitue une version passablement affaiblie du projet de la Commission européenne. Celui-ci, mis au point par M. Ivor Richard, avait été présenté en décembre dernier : il s'agissait d'un programme d'action en 16 points destiné à assurer l'égalité des chances d'ici à 1985.

Ce programme avait fait l'objet, devant le Parlement européen, d'un accueil assez divers : certains parlementaires lui reprochaient d'aller trop loin, d'autres de ne pas aller assez loin...

Quant à l'attitude plutôt négative du Conseil de ministres, elle n'est guère surprenante : dans le passé, les directives communautaires sur les droits de la femme n'ont été mises en œuvre qu'à contre-cœur

dans la plupart des pays membres. Certaines directives n'ont même pas été officialisées.

Une chose reste vraie, cependant : les femmes sont bel et bien désavantagées sur le marché du travail. Alors qu'elles ne forment qu'un tiers de la population civile active, elles représentent la moitié des sans-emplois.

Pour procurer du travail aux jeunes

Près de la moitié des 10,5 millions de chômeurs que compte la Communauté ont moins de 25 ans. Les ministres de l'éducation des Dix avaient certainement cette proportion à l'esprit quand ils ont décidé récemment de lancer, au cours des quatre années à venir, 25 projets-pilotes de préparation des jeunes à la vie professionnelle après la scolarité obligatoire.

Les ministres se sont également engagés à favoriser la mobilité des étudiants à l'intérieur de la Communauté. Des efforts seront accomplis dans le sens de la reconnaissance réciproque des diplômes, universitaires ou autres. On espère ainsi inciter les étudiants européens à aller étudier dans les pays de la Communauté autres que le leur.

L'Europe des illettrés : elle existe encore !

Un chiffre passablement stupéfiant : il y a aujourd'hui, dans la Communauté européenne, quelque 15 millions d'illettrés, soit nettement plus que le nombre des chômeurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'analphabétisme ne se limite pas aux travailleurs immigrés ni aux régions les plus pauvres de la zone méditerranéenne. C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne on estime que deux millions d'adultes n'ont jamais fréquenté l'école de leur vie.

Précisons que l'on considère également comme illettrés les personnes qui n'ont fréquenté l'école qu'épisodiquement sans jamais passer d'examen, de même que celles qui, ayant été à l'école, ont oublié tout ce qu'elles avaient appris.

Bien sûr, les illettrés sont les premières victimes du chômage, de l'exclusion sociale et de multiples formes de discrimination. La commission de l'éducation du Parlement européen a demandé récemment à la Commission européenne de mettre au point des projets-pilotes de lutte contre l'analphabétisme. Les parlementaires ont, en outre, demandé la mise en œuvre de mesures d'alphabétisation au plan national dans les différents pays de la Communauté.

Contre les balles en plastique

Le Parlement européen a adopté à une forte majorité une résolution demandant l'interdiction dans toute la Communauté européenne des balles en plastique, qui sont utilisées par certaines forces du maintien de l'ordre, particulièrement en Irlande du Nord. Dans cette province, elles ont provoqué, depuis 1973, la mort de 11 personnes.

Les membres du groupe conservateur britannique, ainsi que le Révérend Ian Paisley, très connu en Irlande du Nord, ont été les seuls opposants à la résolution. L'un d'eux, M. Derek Prag, a déclaré que, quand les canons à eau et les gaz „CB” s'avèrent inefficaces, les balles en plastique sont le seul recours : " Si l'on pouvait trouver quelque chose de moins dangereux, nous serions heureux de l'adopter " a-t-il déclaré. Inversement, M. John Hume, un des dirigeants catholiques d'Irlande du Nord a déclaré que soutenir l'usage des balles en plastique équivalait à soutenir la peine de mort.

Suite de la p. 7

nauté assure-t-elle la promotion des investissements touristiques ?

G.C. : La Communauté participe dans deux types d'action en ce qui concerne le tourisme, qui ont comme objectif le développement des activités touristiques dans les régions et les zones les moins favorisées de la Communauté. Le financement est réalisé par le *Feder*. Aussi, pour la période 1975-1980 le *Feder* a cofinancé avec les Etats-membres 272 projets à caractère touristique qui représentent un investissement total de 293 millions ECU. Le concours de projets financés concernait la création, l'extension ou la modernisation de l'hébergement, qu'il s'agisse d'hôtels, de motels, de terrains de camping, etc. La Commission, dans sa proposition de règlement codifiant le règlement du *Feder* présentée au Conseil en octobre 1981, propose que le *Feder* devrait concentrer ses interventions sur les régions gravement affectées par le sous-développement structurel en Grèce, dans le Mezzogiorno italien, en Irlande, en Irlande du Nord, en Ecosse, au Pays de Galles et dans les départements d'outre-mer français. Un autre type d'action a comme objectif le développement de l'agrotourisme avec le finan-

cement du *Feoga*. Aux aides directes en faveur de l'agrotourisme, il faut ajouter l'effet indirect des actions financées dans le cadre des directives socio-culturelles. Aussi, les personnes qui cessent leurs activités agricoles peuvent se tourner vers des activités touristiques et les terres libérées par eux peuvent être aménagées en parcs, aires de récréations ou de sports. Il faut constater, toutefois, que les instruments communautaires qui permettent les aides directes aux activités touristiques dans le cadre du *Feoga*, ne sont pas suffisamment utilisées. Dans ce sens, il serait opportun d'attirer l'attention des agriculteurs concernés sur les possibilités qui leur sont offertes.

E.I. : Monsieur le Commissaire, on pourrait vous souhaiter „Bonnes vacances” que vous allez, sans doute, passer dans votre pays...

G.C. : Mais bien sûr ! Je vais passer les vacances dans mon pays et de préférence dans un endroit tranquille, où on peut vraiment se reposer. Heureusement, dans mon cas, ce ne sont pas les endroits tranquilles qui manquent. Comme vous le savez, la Grèce a 3.000 îles à peu près. Alors, le seul problème est le choix.

ANDREAS DELIYIANNIS

Suite de la p. 9

conséquences de la décision de prix pour la campagne agricole 1983-1984 à arrêter l'année prochaine.

Le pourcentage d'augmentation des crédits de paiement qui doivent être couverts par des ressources propres, est inférieur au taux maximum d'augmentation des dépenses dites non obligatoires (D.N.O.) qui est de 11,8 %. Le taux d'augmentation proposé par la Commission est de 33,65 % pour les CE et de 24,96 % pour les CP. Il est vrai que si l'on tient compte de l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/1982 introduit par la Commission, également le 15 juin 1982, les pourcentages sont modifiés, car les 500 MioECU économisés sur le FEOGA/Garantie deviennent des D.N.O. à concurrence de 487 millions. L'augmentation de l'assiette des D.N.O. qui en résulte modifie en 22,93 % et 12,51 % les deux pourcentages précédents. Sur cette nouvelle base la part des D.N.O., passe de 24 à 26/1 % en raison des indications politiques clairement exprimées par la Commission. Comme le disait M. le Vice-président Christopher TUGENDHAT, commissaire au budget, devant l'Assemblée plénière du Parlement Européen, le 12 mai 1982 : „La Commission a pleinement pris en considération des orientations (il s'agit de la résolution votée le 22 avril 1982, par le Parlement, à l'initiative du rapporteur général pour le budget 1983, M. Robert JACKSON) et considère qu'il y a une concordance très remarquable, presque une identité de vues entre nous-mêmes et le Parlement sur la direction vers laquelle nous devons nous diriger”. La Commission propose d'ouvrir 29 lignes budgétaires nouvelles dont 21 dotées de crédits; elle les classe toutes en D.N.O., sauf deux.

Une procédure budgétaire pacifiée

Les Institutions, dès le début de l'année 1982, ont voulu se rencontrer pour es-

sayer de fixer des règles devant permettre d'empêcher les affrontements et les crises à l'occasion de l'établissement annuel du budget. Pendant quatre mois, les travaux menés par les Présidents DANKERT, TINDEMANS et THORN eux-mêmes et par un groupe technique, ont abouti à la signature, le 30 juin 1982, d'une „Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, relative à différentes mesures visant à assurer un meilleur déroulement de la procédure budgétaire”.

Cette déclaration comporte d'abord des critères communs et une classification commune en dépenses obligatoires (de la compétence de dernier mot du Conseil) et en dépenses non obligatoires (de la compétence de dernier mot du Parlement), de toutes les lignes budgétaires existantes, ainsi qu'un code de conduite et une procédure nouvelle pour l'avenir. D'autres dispositions organisent une meilleure collaboration entre les deux détenteurs de l'autorité budgétaire pendant la procédure budgétaire et précisent certains mécanismes (taux maximum d'augmentation des D.N.O., marge de manœuvre, ...). Enfin, certaines autres questions sont traitées, notamment les cas où une base juridique est nécessaire et les „plafonds” qui doivent désormais être évités pour les D.N.O.

Tant pour les rubriques signalées ci-dessus que pour l'ensemble des dispositions reprises dans la déclaration commune, des concessions réciproques ont finalement conduit à un équilibre satisfaisant pour chacune des Institutions concernées.

Un meilleur déroulement des rapports entre Institutions en matière budgétaire est assuré. Les mécanismes communs mis en place constituent en eux-mêmes un progrès indéniable. Parmi ceux-ci, on notera, comme élément nouveau, l'institutionnalisation d'un „Trilogue” des trois Présidents, dont la présidence est confiée à la Commission.

Informations médicales

Dans le but d'étudier les épidémies, dans un souci de planification des besoins et des moyens, et pour déboucher sur un contrôle de la qualité et des besoins dispensés dans le système sanitaire, le Comité Hospitalier de la CEE, réuni à Athènes du 16 au 19 mai 1982, recommande qu'un recueil de données statistiques minimales concernant les malades hospitalisés soit mis en place dans tous les hôpitaux des Etats-membres de la CEE.

Les données à inclure seraient les suivantes : caté-

gorie de l'hôpital; N° d'admission du patient; sexe; état civil; secteur de résidence du malade; jour; mois et année d'admission; durée du séjour; état de santé du malade à la sortie; diagnostic principal et autres diagnostics; interventions chirurgicales, obstétricales ou autres.

Le Comité souhaite qu'à aucun moment il ne soit possible d'identifier les malades et insiste sur le fait que les droits et la liberté de chaque malade devront être préservés.

Suite de la p. 1

communautaire. (Résolution du 13 décembre 1976).

Depuis, ce grand élan des années 74 à 76 est quelque peu retombé. Certes, le Comité de l'Education se réunit régulièrement et s'acquitte avec beaucoup de conscience de sa mission.

Il poursuit ses travaux en vue de réaliser le programme défini par les Ministres, tout en restant attentif à détecter les problèmes nouveaux.

Mais les réunions des Ministres se sont un peu espacées : décembre 1979, juin 1981. D'autre part, si la volonté de coopération est évidente, si le désir de mieux connaître et de mieux comprendre l'autre est manifeste, il est clair aussi qu'opérer un rapprochement entre des systèmes éducatifs qui ont tous des origines historiques propres et qui sont soutendus par des spécificités culturelles bien enracinées n'est pas chose aisée, même si ce rapprochement limite ses ambitions à „une amélioration de la correspondance”.

Le désir d'ouverture est certes présent, mais personne ne veut prendre le risque d'être amené à devoir accepter des contraintes qui pourraient mettre en péril des particularités qui lui paraissent fondamentales et donc précieuses.

Aussi la résolution de décembre 1975 a-t-elle déjà soulevé un problème juridique délicat, car on peut considérer qu'elle couvre à la fois des matières où une intervention „communautaire” est, sans conteste, expressément prévue par des dispositions du Traité de Rome et des matières au sujet desquelles les avis peuvent diverger quant à leur caractère communautaire, selon l'appréciation que l'on fait du degré plus ou moins grand de nécessité de leur apport en vue de la réalisation des objectifs du traité (3).

Un compromis a donc dû être trouvé. C'est pourquoi cette résolution a pris, comme celles qui sont venues



après elle, la forme d'une résolution „mixte”, c'est-à-dire d'une „résolution du Conseil et des Ministres de l'Education réunis au sein du Conseil”.

La Belgique a toujours défendu dans ce domaine une position de très large ouverture.

En prenant la présidence en janvier 1982, elle a tenu à rappeler cette position, tout en précisant qu'elle ne considérait pas que son rôle pouvait consister à imposer ni même à forcer des décisions. C'est en favorisant la claire formulation des problèmes et la nécessaire définition d'un consensus, qu'elle souhaitait aider à la mise au point de formes d'action qui apparaissent à la fois comme les plus efficaces et les plus pratiques.

La Présidence belge s'est fixé pour objectif d'avancer, aussi loin que possible, de manière concrète, dans les diverses tâches que les Ministres avaient assignées au Comité de l'Education, en particulier au cours de leur réunion du 22 juin 1981.

Elle a été fort satisfaite qu'une réunion du Conseil et des Ministres réunis au sein du Conseil ait pu se tenir à Bruxelles, le 24 mai 1982 avec un ordre du jour substantiel.

Les Ministres ont pu adopter un rapport (modifié) du Comité de l'Education sur l'Education et la formation dans le cadre de la situation de l'emploi dans la Communauté européenne, et une résolution qui permet de lancer une nouvelle série de projets-pilotes.

Dans le cadre du même thème, ils ont approuvé la proposition de la Commission visant à organiser en 1982 une Conférence conjointe des hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à l'éducation, à la formation et à l'emploi des jeunes, le but étant de favoriser une approche intégrée de ces problèmes. A noter, encore, à ce sujet, que la Présidence belge est intervenue pour que les délégations des Etats membres associent le secteur de l'éducation aux discussions qui doivent conduire à une révision du Fonds social européen. Ils ont aussi approuvé un rapport (modifié) sur la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études, qui comprend des mesures concrètes qui doivent permettre de faire, à terme (3 ans) des progrès substantiels.

Les Ministres ont encore donné des instructions pour la poursuite des travaux relatifs aux incidences des changements d'ordre démographique sur les systèmes d'éducation (sur la base d'un exposé du Président du Comité de l'Education) et aux incidences des nouvelles technologies de l'information sur les systèmes d'éducation et de formation (à partir d'un exposé de M. Richard, membre de la Commission).

Les Ministres ont enfin chargé le Comité de l'Education de procéder à une comparaison détaillée de la résolution de l'Assemblée du 11 mars 1982 avec leur résolution du 9 février 1976

pour voir s'il y aurait lieu d'apporter des modifications au programme actuel.

La mise en œuvre de la directive visant la scolarisation des enfants des travailleurs migrants a aussi requis leur attention; cette question est d'ailleurs de manière permanente, à l'ordre du jour du Comité de l'Education.

Enfin, les Ministres ont marqué leur accord sur une proposition du Président, Monsieur le Ministre Coens, de mettre à l'étude le problème de la mobilité des enseignants européens dans les pays du Tiers Monde.

On peut constater que des progrès substantiels ont pu être faits, tant en ce qui concerne des questions déjà à l'étude depuis un certain temps qu'en ce qui concerne des approches et des perspectives nouvelles.

Le Danemark exerce la présidence depuis le 1er juillet. Souhaitons-lui bon vent.

Pierre VANBERGEN
Secrétaire Général de
l'Education Nationale (F)
Président pendant
le premier semestre 1982
du Comité de l'Education

(1) Expressions utilisées dans les considérants de la résolution du 9/2/76 (voir plus loin).

(2) Formation culturelle et professionnelle des migrants et de leurs enfants — Amélioration de la correspondance entre les systèmes éducatifs en Europe — Rassemblement de documentation et de statistiques actuelles dans le domaine de l'éducation — Coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur — Enseignement des langues étrangères — Réalisation d'une égalité des chances en vue du plein succès à toutes les formes d'enseignement.

(3) L'art. 235 du Traité de Rome stipule : „Si une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser, dans le fonctionnement du Marché Commun, l'un des objets de la Communauté, sans que le présent traité ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, prend les dispositions appropriées”.

Contrats d'étude et de recherche belges

Annoncées au 28 mai 1982

17

Bénéficiaires	Description du projet	Durée	Interventions CE (+ part du total)
Facultés universitaires Notre-Dame - Namur	Applications de l'énergie solaire dans l'agriculture et l'industrie	10/6/81 - 20/6/83	4 451 000 FB (= 100 %)
ECOSIM (sprl)	Expertises de cas concernant des modèles énergétiques communautaires	1/2/82 - 31/1/83	1 700 000 FB (= 100 %)
Université de Liège, Laboratoire de Physique du Bâtiment, Département d'Architecture	Participation dans le sous-groupe du „modèle solaire passif”	1/7/81 - 30/6/83	428 386 FB (= 57 %)
Université de Liège, Laboratoire de Physique du Bâtiment, Département d'Architecture	Présidence d'un groupe „modèle, solaire passif”	1/7/81 - 30/6/83	1 091 060 FB (= 100 %)
Université de Bruxelles - DUBLEA	Représentation de la Grèce dans le modèle macroéconomique énergétique EURECA	11/5/82 - 10/8/83	1 450 000 FB (= 100 %)
W.T.C.B. - Proefstation	Participation dans le groupe d'étude „modèle solaire passif”	1/7/81 - 30/6/83	450 000 FB (= 100 %)
Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire SCK	Caractérisation des déchets solidifiés de moyenne activité et contenant des alphas	1/1/81 - 31/12/82	11 044 500 FB (= 40 %)
Universitaire Instelling - Antwerpen, Departement : Scheikunde	Recherche sur les capacités d'absorption et les caractéristiques chimiques de différentes variétés d'amiante	1/7/81 - 30/6/82	800 000 FB (= 50 %)
Université de Liège Département de Botanique	Récupération du cadmium dans les effluents industriels par voie microbiologique	1/12/81 - 31/1/83	1 000 000 FB (= 100 %)
Studiecentrum voor Kernenergie - MOL	Inventaire des données concernant la pollution par les oxydants photochimiques	?	357 000 FB (= 100 %)
Service Géologique de Belgique	A partir du bilan des eaux souterraines évaluation des risques de pollution par transfert au sein de l'aquifère	10 mois	3 000 000 FB (= 100 %)
M. Alain Copine - Villers-le-Temple	Examen détaillé des effets des tests comparatifs dans les Etats membres	jusqu'au 1/9/82	1 020 000 FB (= 100 %)
M. Jean-Marie Didier - Bruxelles	Les labels de qualité dans les Etats membres	jusqu'au 1/9/82	1 630 000 FB (= 100 %)
Union internationale des radioécologistes	Promotion de la recherche et de l'information en matière de radioécologie	1/7/81 - 30/6/83	1 248 000 FB (= 26 %)
Université Catholique de Louvain-la-Neuve	Evaluation de l'exposition tolérable de l'homme à certains métaux	1/2/82 - 31/1/84	6 559 614 FB (= 50 %)
Université Libre de Bruxelles	Etude des processus de transport d'immobilisation et de transformation de l'azote dans son cheminement depuis les sols agricoles jusqu'aux zones estuariennes	1/2/82 - 21/1/85	8 950 000 FB
Vrije Universiteit - Brussel	Etude en situation du processus de régulation des retombées de sédiments et de particules organiques	1/1/82 - 31/12/83	4 629 780 FB (= 50 %)
Rijksuniversiteit - Gent	Production sous contrôle de résidus d'organismes aquatiques	1/4/82 - 31/3/84	4 000 000 FB (= 40 %)

Euro-baromètre : stationnaire pour l'Europe, en baisse pour Belgique.

Tous les six mois, les résultats d'un sondage auprès des citoyens des Dix Etats-membres permettent de connaître leurs attitudes vis-à-vis de l'Europe. Le dernier sondage d'opinion s'est déroulé fin mars - début avril 1982. Le nombre de Belges qui ont été interrogés s'élève à 1.210, tandis qu'au niveau de l'Europe des Dix, 11.675 personnes l'ont été, toutes au-dessus de 15 ans. Pour la deuxième fois également, des questions identiques ont été posées au Portugal et en Espagne. Jongler avec les chiffres, les pourcentages et les classements est toujours un exercice passionnant. L'honnêteté exige que l'on ne tire aucune conclusion hâtive. Certaines comparaisons sont boiteuses, certaines conclusions un peu osées, néanmoins l'exercice peut être révélateur et intéressant.

Comment ça va ?

La première série de questions s'attache à établir une image de l'état d'esprit qui règne chez les Européens, plus précisément à propos de „la satisfaction ou de l'insatisfaction de la vie qu'ils mènent” et „du fonctionnement de la démocratie”. En 1981, les Danois étaient les citoyens les plus satisfaits d'Europe. Ils étaient suivis par les Néerlandais, les Luxembourgeois et les Belges. Cette situation s'est entre-temps modifiée. Un an plus tard, les Belges reculent de la quatrième à la sixième place. Les Irlandais et les Britanniques se retrouvent mieux classés. Le nombre de Belges qui s'estimaient très satisfaits de leur vie est passé de 36 % en avril 1981, à 29 % en avril 1982.

Mais que pensent les Européens du fonctionnement de la démocratie ? Naturellement cette question se rapporte plus particulièrement au développement de la politique dans chaque Etat-membre. En Grèce et au Royaume-Uni, le sentiment de satisfaction augmente. Dans ce dernier cas, l'on peut parler d'un „effet Falkland”. En France, les

chiffres baissent, peut-être parce que les effets de l'élection d'un Président socialiste s'atténuent. La réaction des Belges reste identique. Les Italiens sont les plus nombreux à exprimer un avis négatif sur la manière dont, chez eux, le système démocratique fonctionne. Mais ils sont suivis par les Belges, dont 17 % ne sont pas satisfaits du tout de leur démocratie. Les plus satisfaits sont par contre : 1. les Allemands, 2. les Grecs, 3. les Luxembourgeois (ces derniers réalisent un score encore plus important que les chiffres élevés de 1981).

La démocratie consiste pour la plupart des Européens, dans la liberté de s'exprimer, d'aller et de venir, mais aussi d'agir librement. Les Allemands sont, à 91 %, d'accord sur le fait que l'on peut dans leur pays s'exprimer librement. Par contre, il est assez étonnant de retrouver les Belges à la dernière place avec un score de 70 %. Mais peut-être estiment-ils que chacun est libre de faire à peu près ce qu'il veut ? Non, répondent 34 % des Belges, constituant ainsi le pourcentage le plus important des mécontents dans la Communauté. Tandis que l'on retrouve le chiffre le plus bas, 12 %, au Luxembourg et en Grèce. Mais tout le monde est-il vraiment égal devant la loi ? Oui, répondent les Néerlandais avec 55 %, le chiffre le plus important de la CE. En France, 67 % des personnes interrogées estiment qu'il n'existe pas d'égalité devant la loi. Est-ce parce que l'idéal de la devise „Egalité, Liberté, Fraternité” a développé certaines exigences ? Mais 65 % d'Italiens portent le même jugement et les Belges arrivent en troisième position dans ce classement, avec 62 %. Avec de l'argent tout peut-il s'arranger ? 66 % des Grecs sont d'accord, 60 % des Belges aussi et ils se retrouvent bien séparés du peloton. Pour la Communauté européenne, la moyenne s'élève en effet à 44 %.

Peut-on effectuer des changements dans un pays si quelque chose ne va pas ? Les Grecs ont la plus grande

confiance dans leur pouvoir politique. Les Belges sont, pour leur part, vraiment plus pessimistes : 68 % estiment qu'ils ne pourraient pas changer le cours des événements. Ils sont suivis dans cette voie par 62 % des Français. La moyenne, pour les découragés est de 52 % dans la Communauté européenne.

Si les Belges s'étaient qualifiés en finale du Mondial, les chiffres concernant le sentiment de fierté nationale seraient maintenant probablement différents, mais en avril 1982, les Belges étaient vraiment les moins fiers de leur nationalité parmi tous les citoyens de la Communauté. En tête des champions : la Grèce. 76 % des Grecs sont très fiers et 14 % plutôt fiers, ils sont suivis par les Britanniques : 56 % très fiers et 32 % plutôt fiers de leur nationalité. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à un très grand pays pour se sentir fier de sa nationalité : la troisième place est occupée par les Luxembourgeois, dont 55 % sont très fiers et 30 % plutôt fiers. Les Irlandais suivent de près avec 1 % de moins. Les Belges occupent carrément la dernière place avec 22 % qui sont très fiers et 34 % plutôt fiers. Nous avons l'impression, que bien des Belges „régionalisés” trouveront ces chiffres encore fort élevés. Toutefois, nous ne pouvons pas oublier qu'en 1970, encore 70 % des Belges étaient tout à fait d'accord et 18 % plutôt d'accord avec l'affirmation : „Je suis fier d'être Belge”.

Espoirs et craintes

Quelles sont les préoccupations des Européens, que craignent-ils et quelles sont les grandes causes qui valent la peine que l'on s'y dévoue ? Ils pensent que ce qui peut changer la vie des gens dans les 10 ou 15 prochaines années résultera du développement des sciences et des techniques (39 %), de la compréhension et de l'entente nationale (35 %), de l'évolution du niveau de vie (31 %) et de la qualité de la vie (30 %). Dans ce classe-

ment, l'unification européenne vient qu'en 8ème (sur 10) place avec 17 %. Mais que craignent le plus les Européens ? Le développement de la criminalité et du terrorisme (71 %), l'augmentation du chômage (66 %) et la dégradation de la nature (57 %). La crainte de la diminution de l'influence de l'Europe occidentale dans le monde ne vient qu'en dernière position. De manière irrespectueuse, l'on pourrait dire : „c'est le moindre de leurs soucis”. Pour les Européens, il existe certaines grandes causes qui valent la peine d'être défendues. Une très grande cause, qui vient en tête dans tous les pays, sans exception est la paix (67 % des réponses), les droits de l'homme (44 %) et la lutte contre la misère, à égalité avec la lutte pour la liberté de l'individu : (40 %).

Pas de Belges, des Européens ?

Bien que les Belges ne soient pas fiers de leur nationalité, il semble qu'ils ne s'écartent pas davantage de leur frontière régionale, car seulement 11 % se sentent citoyens de l'Europe, 30 % quelquefois et 53 % jamais. Les Britanniques, les Irlandais et les Danois se retrouvent aussi ici, dans le groupe de ceux qui ne se sentent jamais Européens. Ce sont les Grecs qui se sentent le plus Européens. Le score réalisé par les Néerlandais est assez surprenant : 5 % se sentent souvent Européens, 35 % quelquefois et 57 % jamais. Comment, dès lors, ne pas douter de la solide réputation d'Européens des Néerlandais, réputation qu'ils se seraient forgées eux-mêmes ? Mais si l'on peut ne pas se „sentir” citoyen européen, on peut très bien, par contre, estimer l'intégration européenne nécessaire.

C'est ainsi que 69 % des Belges soutiennent globalement le mouvement d'unification de l'Europe occidentale (la moyenne communautaire est de 71 %) et seulement 10 % sont contre (15 % dans la CE). Les par-

Suite à la p. 19

FEOGA

(Fonds européen d'orientation et de garantie agricole)
1ère tranche 1982 : amélioration structurelle

Bénéficiaires	Buts	Coûts totaux (millions de FB)	Montant concours CEE (millions de FB)
Klaasen & C° N.V. Ravels	Modernisation et extension d'un abattoir de volailles	28,5	5,5 (± 25 %)
Coöperatieve Veiling Roeselare	Extension et modernisation d'une criée aux légumes	41,7	10,4 (± 25 %)
Druwel Slachthuis PVBA Anzegem	Extension et modernisation d'un abattoir	23,1	10,4 (± 50 %)
Rena Konserven N.V. Heist-op-den-Berg	Modernisation et rationalisation d'une usine de traitement de fruits et légumes	37,9	9,2 (± 25 %)
Westvlees N.V. Staden-Westrozebeke	Modernisation et rationalisation d'une usine de traitement de viandes	60	12,7 (± 25 %)
Super cash viandes S.A. Tournai	Construction d'une usine de découpe et de transformation de viandes	41,6	9,9 (± 25 %)
S.A. Les Nutons Marche	Modernisation d'une usine de transformation de viandes	16,2	4 (± 25 %)
Etablissements R. Lebrun Mourcourt	Construction d'une installation de réception, stockage, manutention et commercialisation de céréales indigènes	31	5,6 (± 25 %)
Zaden Labor S.V. Wondelgem	Extension d'une usine de préparation et de commercialisation de semences	16,2	4 (± 25 %)
Mechelse Tuinbouwveiling C.V. Sint-Katelijne-Waver	Extension et modernisation d'une criée aux légumes	40,3	10 (± 25 %)
Divers Sint-Katelijne-Waver	Extension et modernisation d'une criée aux légumes, avec installations de ventes simultanées	46,9	11,5 (± 25 %)

Suite de la p. 18

tisans les plus nombreux de l'intégration européenne sont originaires des pays qui appartiennent au premier noyau de l'Europe des Dix. Allemagne 78 %, France 78 %, Italie 79 %, Luxembourg 82 %, Pays-Bas 76 % et la Belgique 69 %. Peut-être cet intérêt positif est-il à mettre en corrélation avec l'information ? Les Européens s'estiment-ils suffisamment informés au sujet de la CE ? 27 % seulement répondent par l'affirmative. Quelles sont les sources d'information sur la Communauté européenne ? Pour 77 %, c'est la télévision ; pour 55 % les journaux ; pour 34 % la radio. Les résultats des autres médias sont nettement inférieurs. Le manque d'intérêt, le manque d'information devraient-ils être expliqués avant tout comme une omission de la part de la télévision ou parce que les citoyens s'informent avant tout sur l'Europe

par la télévision ? Les spécialistes des médias se trouvent devant un problème qu'Euro-Baromètre avait déjà soulevé.

Les Européens estiment-ils que l'entente entre les pays de la Communauté évolue favorablement ou non ? Dans l'ensemble de la Communauté, la réponse est négative : 11 % ont perçu une évolution favorable, 34 % une évolution défavorable, soit un „solde débiteur” de 23 %. Ensemble, les Allemands et les Belges sont les plus pessimistes et se présentent avec un solde négatif respectif de -32 et de -30, soit beaucoup plus que la moyenne. Il est cependant encourageant de constater que 52 % des Européens interrogés estiment positif d'être membre de la CE. Les plus satisfaits sont respectivement les Néerlandais, suivis par les Luxembourgeois, les Italiens et, à la quatrième place les Belges. En effet, 57 % des Belges estiment que c'est une bonne chose

d'appartenir à la CE, seulement 6 % trouvent cela mauvais et les autres n'ont pas d'opinion ou ne répondent pas. Cela signifierait-il que les Belges laisseraient le dernier mot à un gouvernement européen ? 34 % des personnes interrogées répondent oui, mais 39 % estiment que le dernier mot doit revenir aux gouvernements nationaux. C'est également l'opinion de 49 % des Allemands. C'est en France, en Italie et au Luxembourg que l'on retrouve le plus de partisans d'un véritable gouvernement européen. Doit-on interpréter cela comme un manque de confiance dans le gouvernement national ou comme l'émergence d'un sentiment européen ?

L'image de l'Europe n'est pas uniforme : il y a autant d'Européens qu'il y a d'Etats membres et il est difficile d'établir le profil de l'Européen par pays.

Il règne chez les Belges une sorte de schizophrénie ;

ils ne se sentent pas bien chez eux, car ils estiment ne pas pouvoir s'exprimer et pensent que la démocratie ne fonctionne pas. Seule une minorité relativement forte (9 %) veut le changement par la révolution. Mais les Belges préfèrent quand même les décisions nationales aux décisions européennes.

A la recherche d'une nouvelle identité, car ils ne sont pas fiers d'être belges, ils ne sont cependant pas tout à fait motivés pour être Européens. Est-ce une explication pour le sentiment d'insatisfaction des Belges qui tout compte fait attendaient beaucoup de la CE, mais peut-être leur espoir a-t-il été déçu ?

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Fiscalité européenne, Revue 1982-2, 54 p.
- La politique sociale de la Communauté — Le dossier de l'Europe - 13/82, août-septembre 1982.
- La Communauté et la faim dans le monde — Le dossier de l'Europe - 14/82, août-septembre 1982.

EN VENTE

A la librairie Européenne, 244 rue de la Loi, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, 40-42, rue de Louvain, 1000 Bruxelles.

- Système Monétaire Européen et réforme monétaire mondiale- European Monetary System and international monetary reform, Conférence organisée sous le patronage de la Fondation Camille Gutt, Bruges, Bruxelles, 4-6 juin 1981, publié sous la direction de Jean-Paul Abraham et Michel Vanden Abeele, Institut d'Etudes Européennes- Collège d'Europe, Bruxelles, Editions de l'U.L.B., 1981, 500 p., 1.000 FB.
- Formation et emploi, n° 8 mai 1982, publication du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, CEDEFOP, 37 p., 60 FB + TVA.
- Les politiques de la Communauté économique européenne de Nicolas Moussis (administrateur principal de la Commission des Communautés européenne), Paris, Dalloz, 1982, 418 p., 1.240 FB.
- Euro Abstracts, section II, Scientific and technical publications: coal, steel and social research, Vol. 8, n° 5, May 1982, 100 p., 250 FB. + TVA.
- Exposé sur l'évolution sociale, Année 1981, Commission des Communautés européennes, Office des publications, Luxembourg, 1982, 188 p., 350 FB. + TVA.
- Préfacé par Mgr. E. J. DE SMEDT, „Ne perds jamais courage” le livre d'Eugène MATTELAER présente dans toutes les langues du monde 750 poésies sur le thème du courage. Ce livre original est disponible chez l'auteur, au prix de 480 FB. (+ 20 FB. de port) Binnenhof 18, 8300 Knokke.

Le 22 juin 1982 au Bureau d'information, devant une salle comble, les membres du Parlement européen, l'italien Altiero Spinelli et son collègue belge Karel Van Miert, ont débattu sur le thème „La Réforme des Institutions européennes et le rôle du Parlement européen”.



Festival Européen du film

La Fondation Européenne de la Culture a entrepris l'organisation de la 2ème Biennale Européenne du Film sur l'environnement qui aura lieu du 26 septembre au 2 octobre 1983 à Rotterdam (Pays-Bas), sur le thème de „L'Homme et l'Eau”.

La Biennale comportera deux volets: une compétition cinématographique et un Forum Européen sur le thème retenu.

La Compétition s'adresse à

des films 16 mm. et 35 mm. de qualité, de tous pays d'Europe, d'une durée inférieure à 60 mn. et produits après le 1.1.1981. Une section est également prévue pour les productions en vidéo.

Pour tous renseignements complémentaires: Secrétariat Général de la Biennale, 55, rue de Varenne, F. 75.341 PARIS CEDEX 7 (Tél.: (1) 222 12 34) Telex FECPAR 201.220 F.

Euro-tourisme

Au moment où la Commission des Communautés Européennes entame un programme d'action en matière de tourisme, le tourisme étant un facteur d'intégration européenne, le Centre d'Etudes Européennes de l'Université Catholique de Louvain organise les 23 et 24 novembre 1982, un colloque sur le thème: „Tourisme et intégration européenne”.

Quatre séances auront lieu sur les sujets suivants:

- Le tourisme: facteur d'intégration
- La problématique du tourisme dans la Communauté Européenne
- Tourisme et politique européenne des transports: dépendance et interdépendance
- L'avenir de l'entreprise touristique au sein de la Communauté Européenne.

Les langues de travail du Colloque seront l'anglais et le français.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Centre d'Etudes Européennes, Halles universitaires, 1, Place de l'Université, B-1348 Louvain-La-Neuve, Tél. (010) 41 81 81. ext.: 4289.

1985 — Année de la musique européenne

L'année 1985 marquera le tricentenaire de la naissance de G-F. Haendel, J-S. Bach et de G-D. Scarlatti.

A l'initiative du Parlement Européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il a été proposé de proclamer 1985: Année européenne de la musique. Cette année sera le point culminant d'une action destinée à encourager l'intérêt du public européen pour la musique.

L'Année européenne de la

musique désire attirer l'attention sur les œuvres des compositeurs vivants et sur les jeunes interprètes, mais elle veut également promouvoir la musique en général, sans distinction de genres et d'époques, renforcer l'éducation et la formation musicales, améliorer la situation sociale des compositeurs, interprètes et enseignants. En outre, elle voudrait faciliter l'accès de tous à des activités musicales et, notamment des jeunes et des minorités.